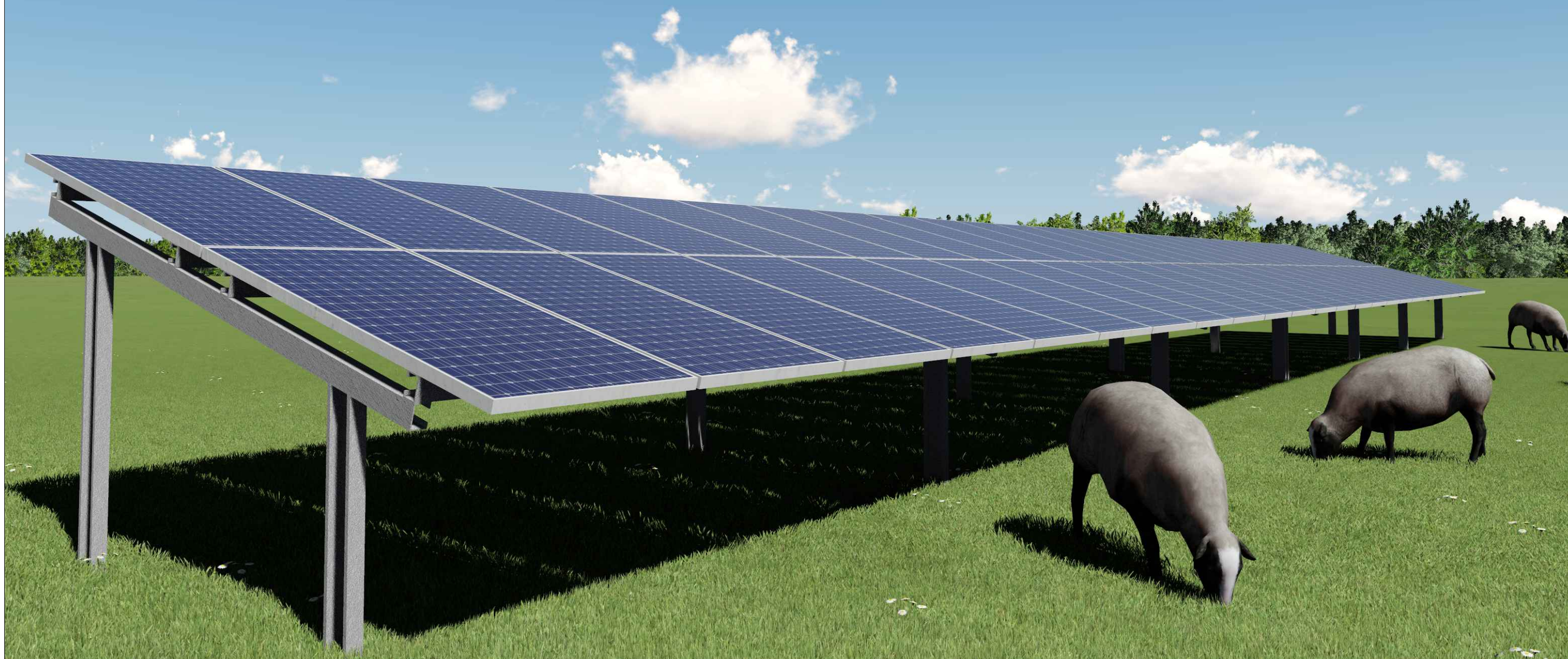


DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction d'un parc au sol photovoltaïque

Commune de CHATEAU-GARNIER

Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac "



Michel Blanchon

Architecte DESA

7 route de Nouaille - 86000 POUILLEY

Tel: 06 30 36 35 46

michel.blanchon.86@wanadoo.fr

TECHNIQUE
SOLAIRE 
Producteur d'énergie verte

Demandeur

TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44

THOMAS DE MOUSSAC

26 RUE ANNET SEGERON 86580 - BIARD

MAIL : CONTACT@TECHNIQUESOLAIRE.COM

Interlocuteur

TECHNIQUE SOLAIRE

ROKIATOU MAMADOU DIALLO

26 RUE ANNET SEGERON 86580 - BIARD

TÈL : 07.68.92.89.84 / MAIL : ROKIATOUAMAMADOU.DIALLO@TECHNIQUESOLAIRE.COM

LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PIÈCES ADMINISTRATIVES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AU CALCUL DES IMPOSITIONS

PC.1

PLAN DE SITUATION DU TERRAIN
SUR IGN 1/25000ÈME
SUR CADASTRE 1/5000ÈME

PC.2

PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS
PLAN DE MASSE EXISTANT 1/2000ÈME
PLAN DE MASSE 1/3000ÈME
PLAN DE MASSE SATELLITE 1/3000ÈME
PLAN DE MASSE 1/2000ÈME
PLAN DE MASSE ZONE A 1/1500ÈME
PLAN DE MASSE ZONE B 1/1000ÈME
PLAN DE MASSE ZOOM A, B ET C 1/500ÈME ET 1/1000ÈME

PC.3

PLAN DE COUPE DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS
PLAN DE COUPE TERRAIN A-A 1/750ÈME ET 1/200ÈME
PLAN DE COUPE TERRAIN B-B 1/500ÈME ET 1/200ÈME
PLAN DE COUPE DES CONSTRUCTIONS 1/50ÈME

PC.4

NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET

PC.5

PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES
PLAN DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES
PLAN DES CLÔTURES ET DES PORTAILS
PLAN DU POSTE DE TRANSFORMATION ET DE LIVRAISON
PLAN DU POSTE DE TRANSFORMATION
PLAN DE LA CITERNE

PC.6 7 ET 8

VUES D'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT AVANT ET APRÈS
LOCALISATION DES POINTS DE VUES
VUE 1
VUE 2
VUE 3
VUE 4

PC.II

ÉTUDE D'IMPACT

PC.II-2

DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000
(INCLUDE DANS L'ÉTUDE D'IMPACT)

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaille / 86000 POUILLEY
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

TECHNIQUE
SOLAIRE 
Producteur d'énergie verte

Demandeur
TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44
THOMAS DE MOUSSAC
26 RUE ANNET SEGERON 86580 - BIARD
MAIL : CONTACT@TECHNIQUESOLAIRE.COM

Interlocuteur
TECHNIQUE SOLAIRE
ROKIATOU MAMADOU DIALLO
26 RUE ANNET SEGERON 86580 - BIARD
TÈL : 07.68.92.89.84 / MAIL : ROKIATOUAMAMADOU.DIALLO@TECHNIQUESOLAIRE.COM



Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions



N° 13409*07

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
 au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SARL TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 Raison sociale : TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44

N° SIRET : 814046030700027 Type de société (SA, SCI,...) : SARL

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : DE MOUSSAC Prénom : Thomas

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 26 Voie : rue Annet Segeron

Lieu-dit : _____ Localité : BIARD

Code postal : 81658 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0549560119 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à

l'adresse suivante : _____ admin@gp.techniquesolaire.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____ Lieux dits : "Chez Vergeau", "Les Grandes Forges " et "Toussac"

Lieu-dit : _____ Localité : CHATEAU-GARNIER

Code postal : 81680 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : Le porte sur plusieurs parcelles (voir page 10)

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain

Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
 Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
 Terrain de camping
 Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
 Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
 Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
 Aménagement d'un golf
 Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 ◦ Contenance (nombre d'unités) : _____
 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 ◦ Superficie (en m²) : _____
 ◦ Profondeur (pour les affouillements) : _____
 ◦ Hauteur (pour les exhaussements) : _____
 Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
 Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
 Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchyliques, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- Création d'une voie
 Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante

Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
 La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : BLANCHON Prénom : Michel

Numéro : 7 Voie : Route de Nouaillé

Lieu-dit : _____ Localité : POITIERS

Code postal : 8 6 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 241

Conseil Régional de : POITOU CHARENTES

Téléphone : 0 6 3 0 3 6 3 5 4 6 ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique : _____ michel.blanchon.86@wanadoo.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :



Cachet de l'architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé - 86000 POITIERS
Tel: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
 Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Construction d'un parc au sol photovoltaïque d'une emprise au sol de 21 016 m².

Construction d'un poste de livraison et de transformation d'une emprise au sol de 24 m² pour une surface plancher de 17.76 m².

Construction d'un poste de transformation d'une emprise au sol de 18 m² pour une surface plancher de 12.96 m².

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : sans objet

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)						

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	0	30.72	0	0	0	30.72
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)		0	30.720	0	0	0	30.72

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme
5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation
8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles
9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____**6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : _____

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : _____

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

8- Informations pour l'application d'une législation connexe**Indiquez si votre projet :**

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
 porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
 déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
 relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :*(informations complémentaires)*

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
 se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

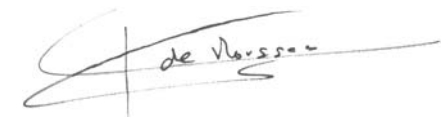
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À BIARD

Le : 22/06/2020



TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44
 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard
 Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48
 R.C.S Poitiers : 840 460 307

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.**Vous devrez produire :**

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Information à remplir par le professionnel sollicité:

Vous êtes un : architecte paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 0 0 0 Section : A O Numéro : 9 1
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 62850

Préfixe : 0 0 0 Section : A O Numéro : 1
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1835

Préfixe : 0 0 0 Section : A O Numéro : 7 6
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5368

Préfixe : 0 0 0 Section : A O Numéro : 9 9
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 37708

Préfixe : 0 0 0 Section : A O Numéro : 1 0 0
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 12808

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surperficie totale du terrain (en m²) : 120 569



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
----------	-----	---------	-------	---------------

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 30.72 m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Dont :				
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ?m² Quel est le nombre de logements existants ?.....

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m²

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		30.72	0
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)	0	0
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
		Surfaces créées
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : m².
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 21.016 m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?
 Oui Non (maximum 2.00m uniquement localisé sur les pieux battus)

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?
 Oui Non
 La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?
 Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
 Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
 La superficie de votre unité foncière : m².
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²
 La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine(19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

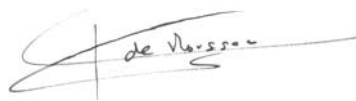
Code postal : □□□□□ BP : □□□□ Cedex : □□

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

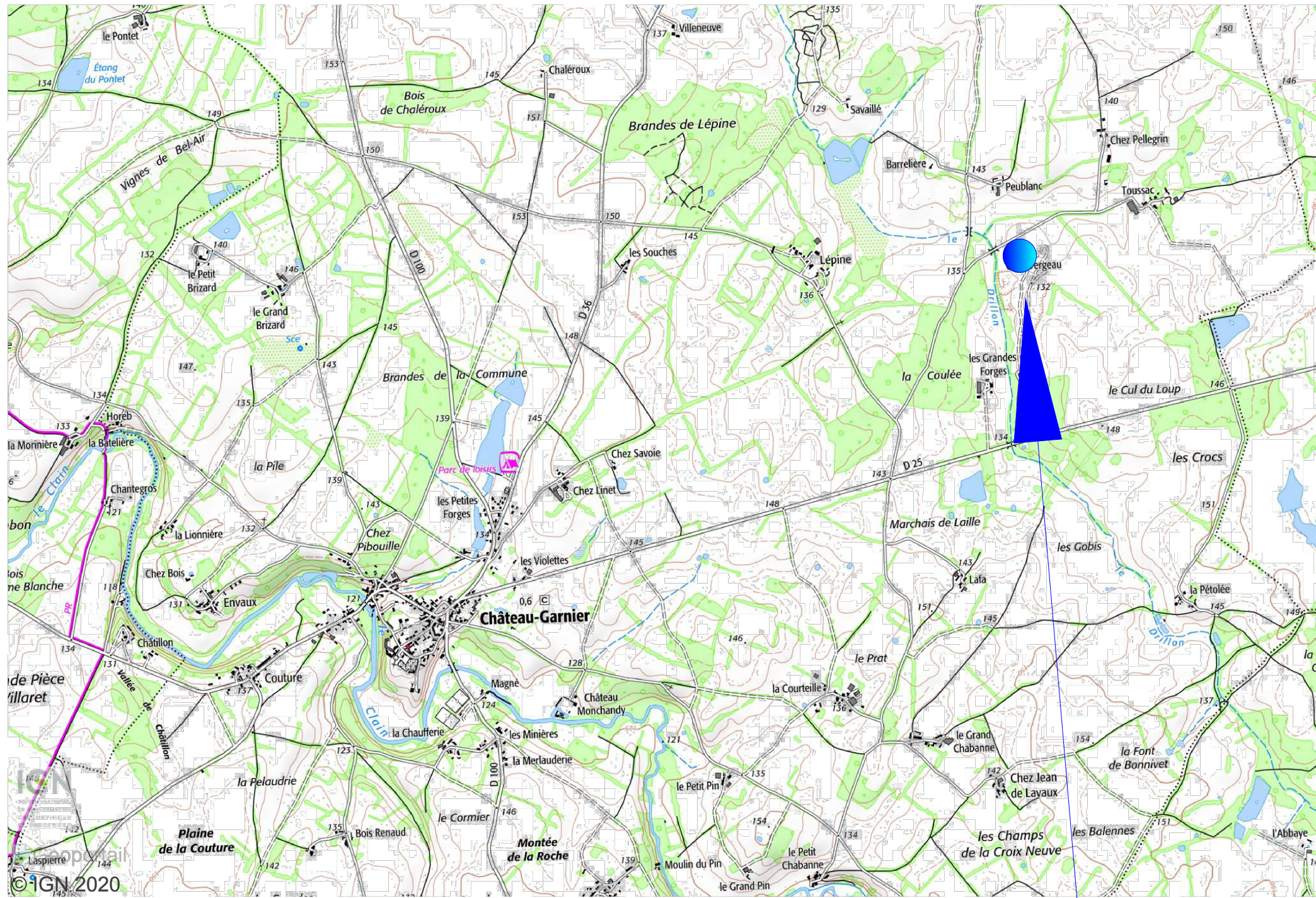
Date

22/06/2020



Nom et Signature du déclarant
DE MOUSSAC Thomas



TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44
26, rue Annet Segeron - 86580 Biard
Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48
R.C.S Poitiers : 840 460 307



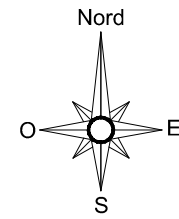
PROJET


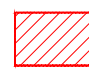
06/02/2020 1/25000 RPR PC 1	Plan de situation - IGN	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 85000 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
 Producteur d'énergie verte	26, rue Annet Segeron 85000 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			

CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



-  Limite cadastrale
-  Emprise projet
Surface : 49 944 m²

Département :
VIENNE

Commune :
CHATEAU-GARNIER

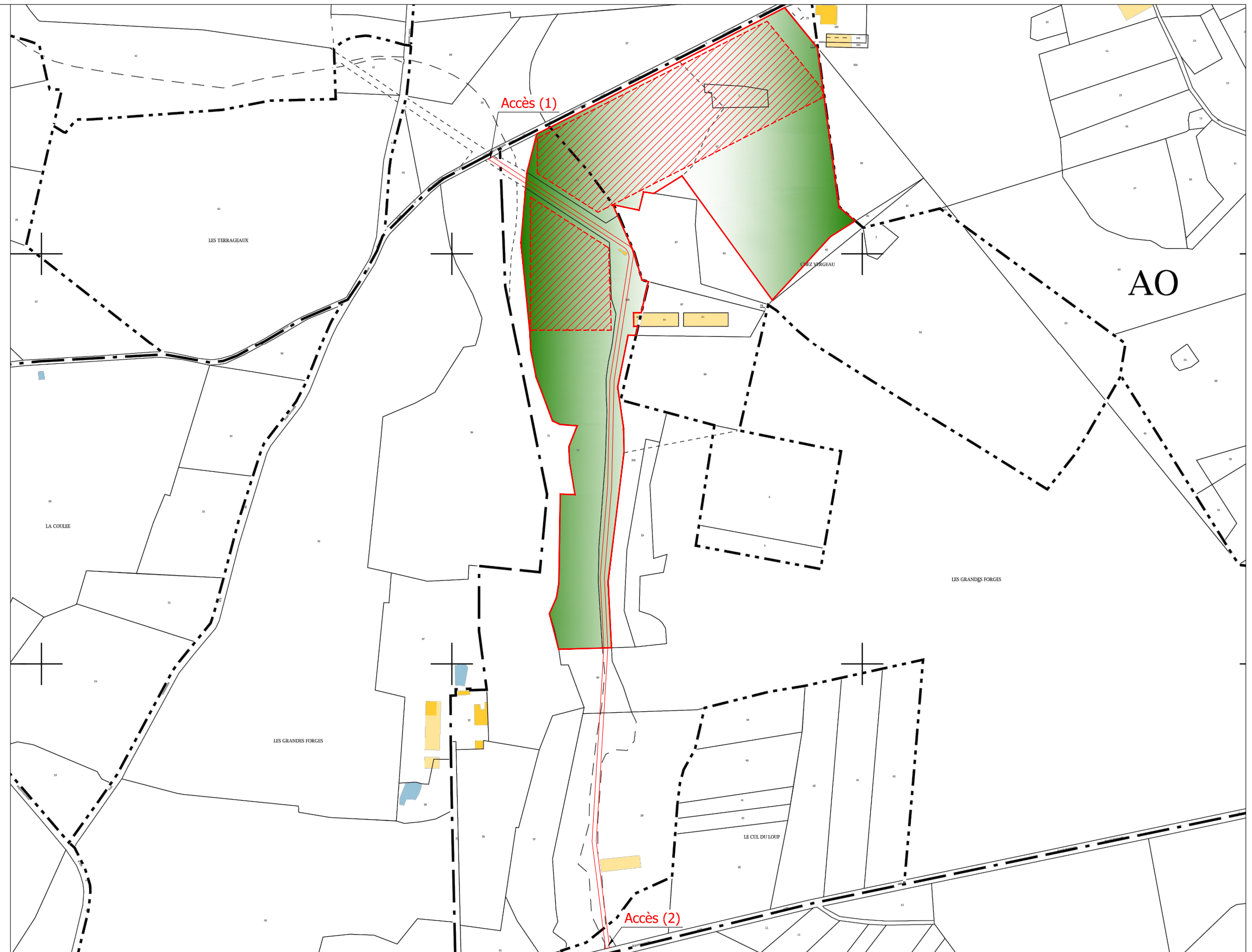
Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 06/02/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts Foncier
15, rue de Slovénie CS 60565 86021
86021 POITIERS Cedex
tél. 05 49 38 24 24 -fax
sdif.vienne@dgif.finances.gouv.fr



06/02/2020
1/5000
RPR
PC 1

Plan de situation

Construction d'un parc au sol photovoltaïque

PC

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaille / 85000 POITIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44
26, rue Annet Segeron - 85500 Biard
Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48
R.C.S Poitiers : 840 460 307


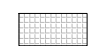


TECHNIQUE SOLAIRE
Producteur d'énergie verte

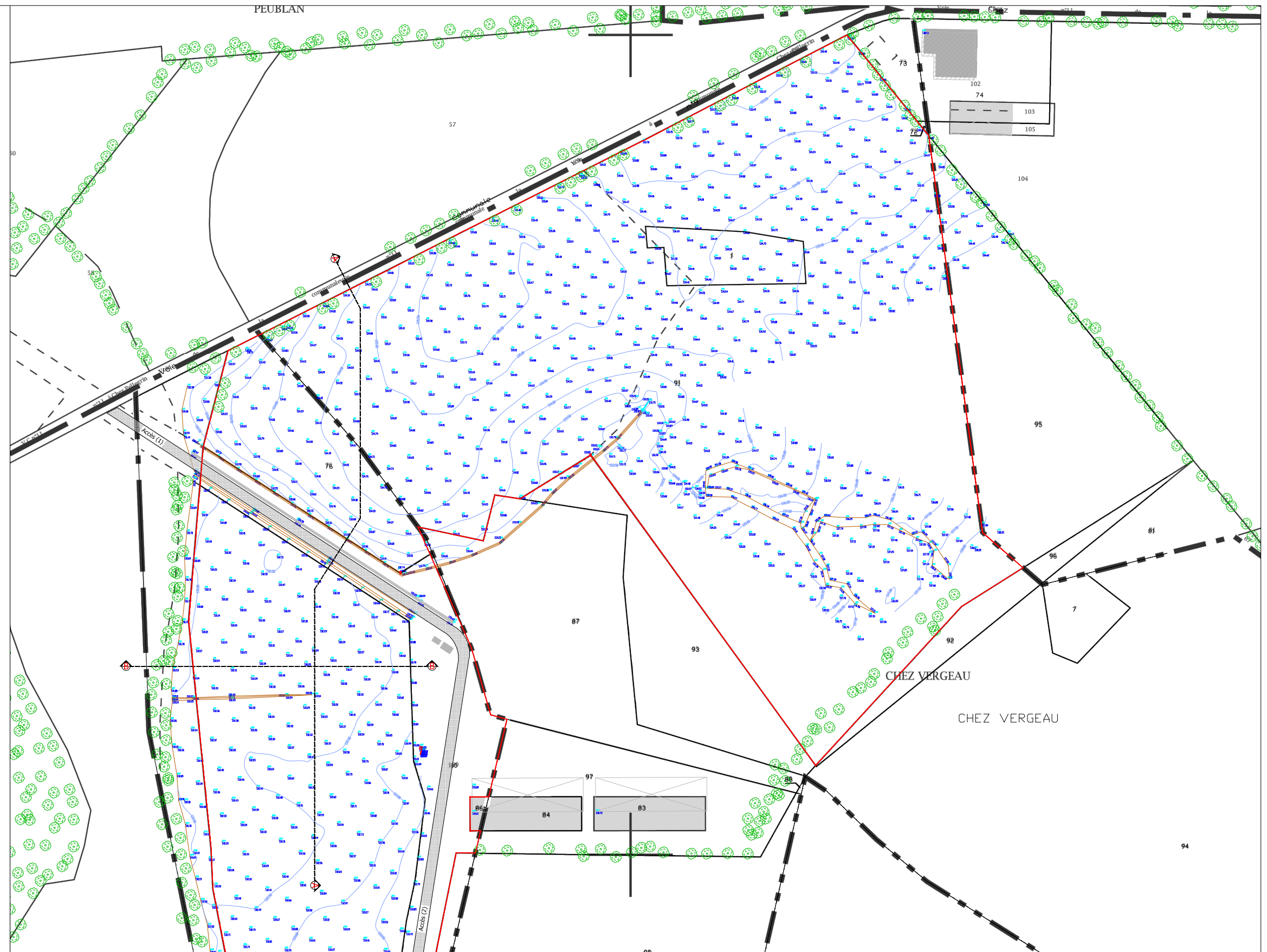
26, rue Annet Segeron
86580 - BIARD
Tel: 05 49 56 01 19
Fax: 05 49 53 23 48
contact@techniquesolaire.com

Technique Solaire
Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac "
86350 - CHATEAU-GARNIER

Légende

Plan Topographique (novembre 2019)

-  Limite cadastrale
-  Voie d'accès externe existante
-  Végétation existante
-  Fossé existant



06/02/2020	Plan de masse existant
1/2000	
RPR	
PC 2	

Construction d'un parc au sol photovoltaïque

PC

<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86500 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>	<p>TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86590 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307</p> 
--	---

 <p>Producteur d'énergie verte</p>	<p>26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com</p>
---	---

Technique Solaire

Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac "

86350 - CHATEAU-GARNIER

Légende

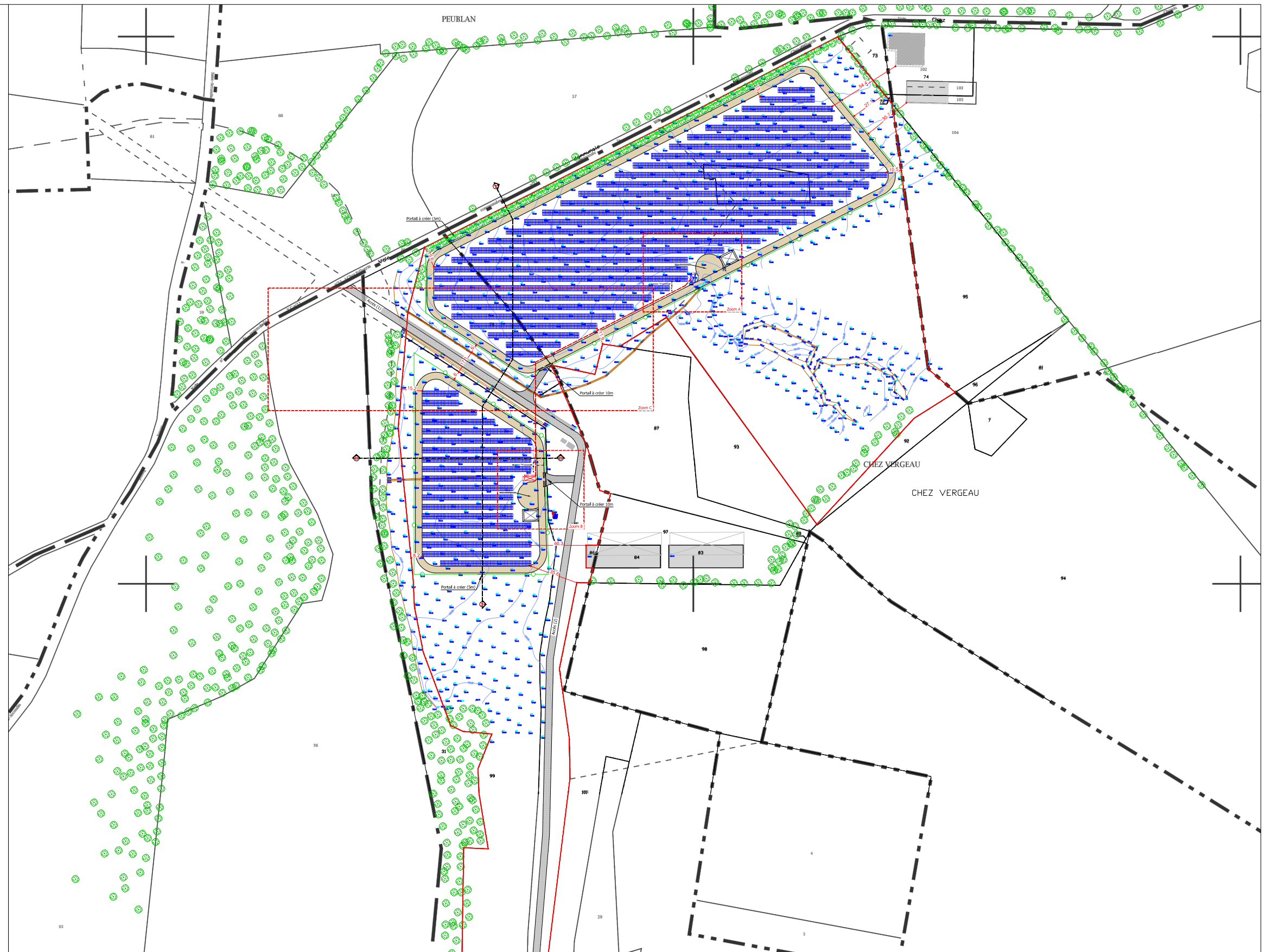
Plan Topographique (novembre 2019)

- Limite cadastrale
- Zone clôturée créée

- Caractéristique du Champ PV (Nord)
- Surface clôturée : 37 274 m²
- Emprise du champ PV : 15 904 m²
- Inclinaison : 15°
- Orientation : 0° (Sud= 0°)
- Espacement table : 3 m
- Type de table : Fixe
- Nombre de modules par table : 26
- Nombre de modules total : 7 904

- Caractéristique du Champ PV (Sud)
- Surface clôturée : 12 670 m²
- Emprise du champ PV : 5 112 m²
- Inclinaison : 15°
- Orientation : 0° (Sud= 0°)
- Espacement table : 3 m
- Type de table : Fixe
- Nombre de modules par table : 26
- Nombre de modules total : 2 444

- Voie périphérique interne à créer (largeur 5m - rayon 15m)
- Voie d'accès externe à créer ou à renforcer
- Voie d'accès externe existante
- Poste de transformation et de livraison (8m x 3m)
- Poste de transformation (6m x 3m)
- - - Cheminement câbles électriques
- Réserve incendie d'une capacité de 120m³ (11.7m x 8.88m)
- ⊗ Végétation existante
- ⊗ Création et renforcement de la végétation



06/02/2020	Plan de masse
1/3000	
RPR	
PC 2	

Construction d'un parc au sol photovoltaïque

PC

<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86500 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>	<p>TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86590 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307</p>
--	---

26, rue Annet Segeron
86580 - BIARD
Tél: 05 49 56 01 19
Fax: 05 49 53 23 48
contact@techniquesolaire.com

Technique Solaire

Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac "

86350 - CHATEAU-GARNIER

Légende

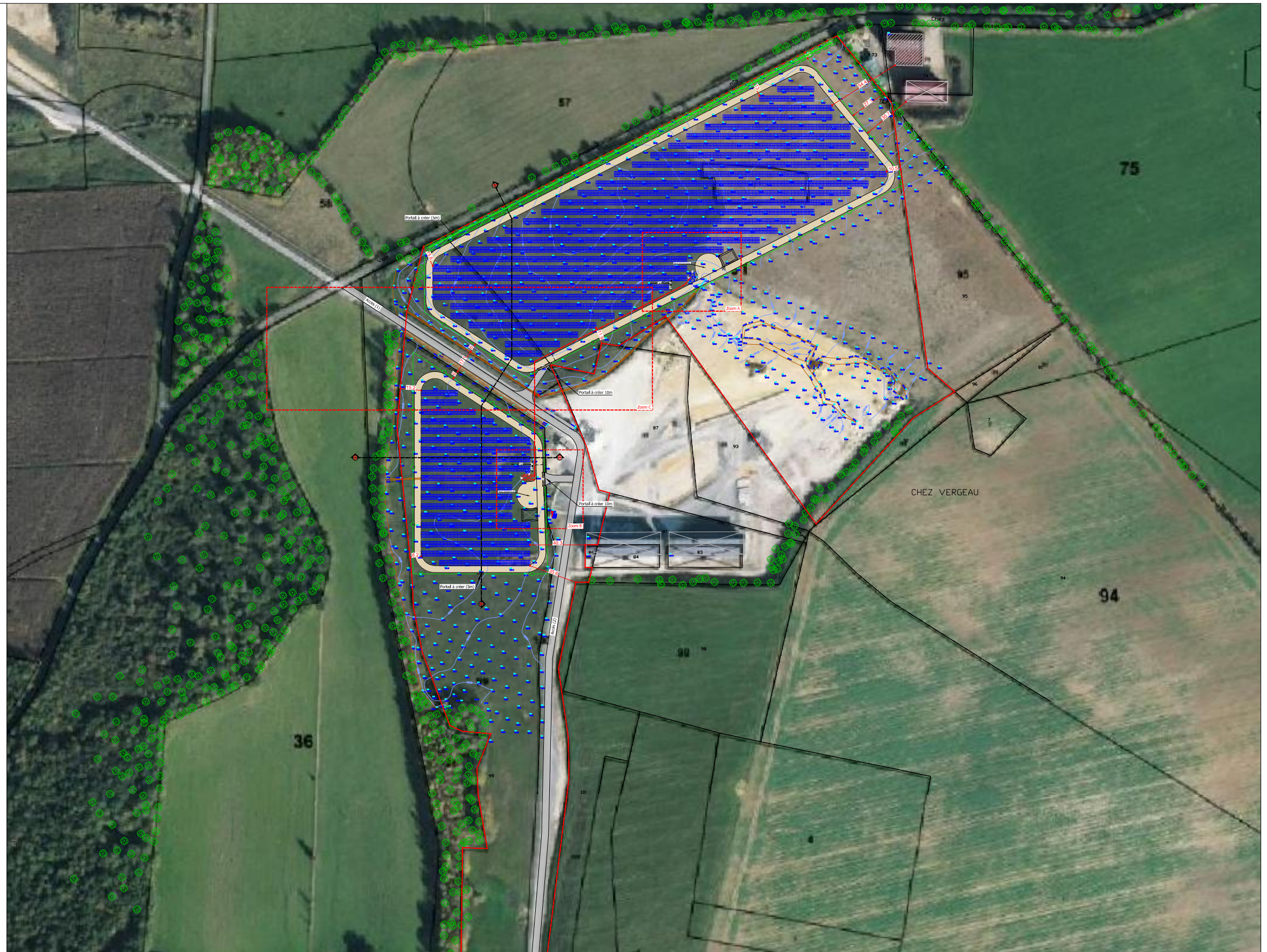
Plan Topographique (novembre 2019)

- Limite cadastrale
- Zone clôturée créée

- Caractéristique du Champ PV (Nord)
- Surface clôturée : 37 274 m²
- Emprise du champ PV : 15 904 m²
- Inclinaison : 15°
- Orientation : 0° (Sud= 0°)
- Espacement table : 3 m
- Type de table : Fixe
- Nombre de modules par table : 26
- Nombre de modules total : 7 904

- Caractéristique du Champ PV (Sud)
- Surface clôturée : 12 670 m²
- Emprise du champ PV : 5 112 m²
- Inclinaison : 15°
- Orientation : 0° (Sud= 0°)
- Espacement table : 3 m
- Type de table : Fixe
- Nombre de modules par table : 26
- Nombre de modules total : 2 444

- Voie périphérique interne à créer (largeur 5m - rayon 15m)
- Voie d'accès externe à créer ou à renforcer
- Voie d'accès externe existante
- Poste de transformation et de livraison (8m x 3m)
- Poste de transformation (6m x 3m)
- Cheminement câbles électriques
- Réserve incendie d'une capacité de 120m³ (11.7m x 8.88m)
- Végétation existante
- Création et renforcement de la végétation



06/02/2020	Plan de masse
1/3000	
RPR	
PC 2	

Construction d'un parc au sol photovoltaïque

PC

<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86500 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>	<p>TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86590 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307</p>
--	---

	<p>26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com</p>
--	---

Technique Solaire

Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac "

86350 - CHATEAU-GARNIER

Légende

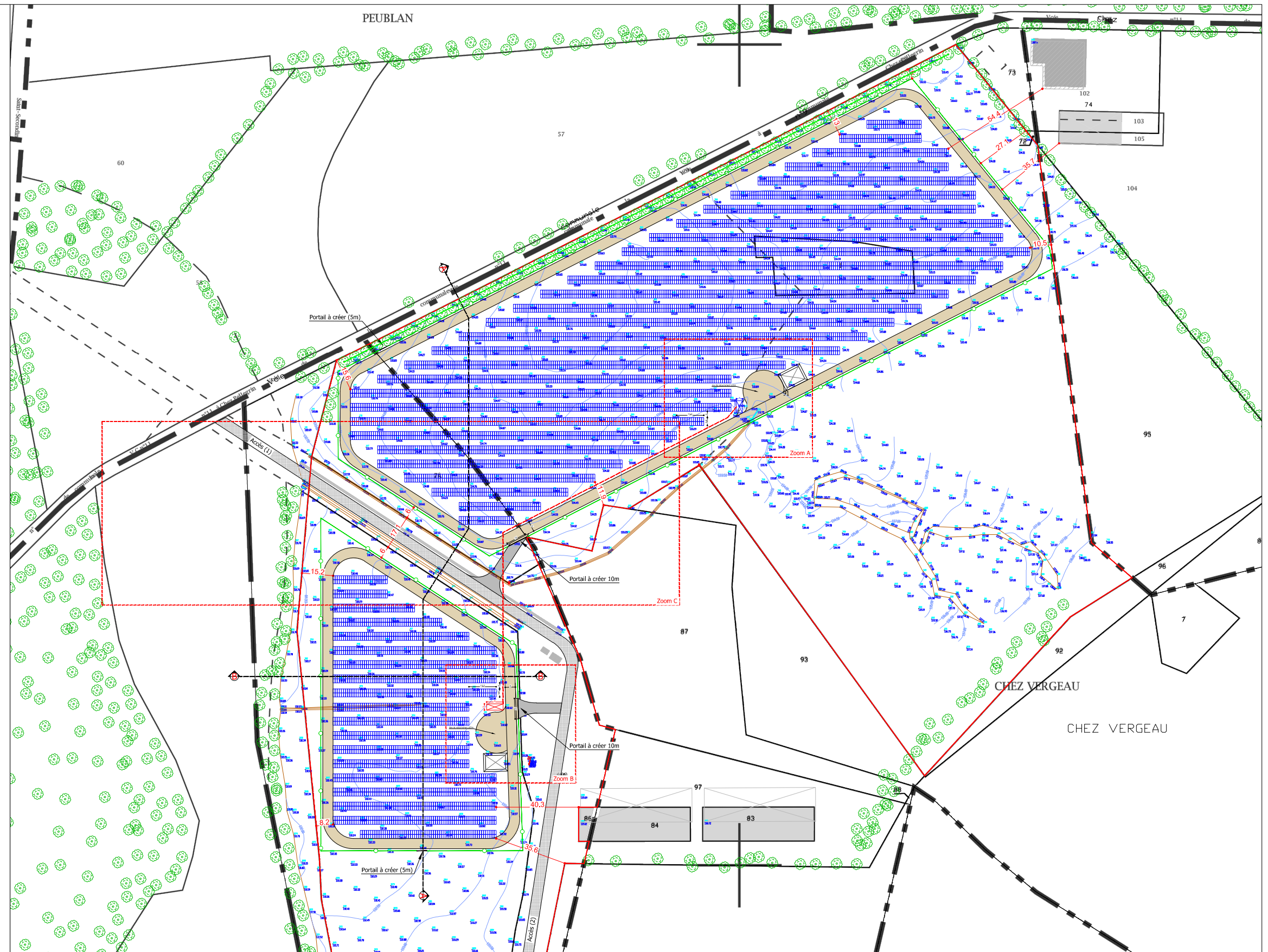
Plan Topographique (novembre 2019)

- Limite cadastrale
- Zone clôturée créée

- Caractéristique du Champ PV (Nord)
- Surface clôturée : 37 274 m²
- Emprise du champ PV : 15 904 m²
- Inclinaison : 15°
- Orientation : 0° (Sud= 0°)
- Espacement table : 3 m
- Type de table : Fixe
- Nombre de modules par table : 26
- Nombre de modules total : 7 904

- Caractéristique du Champ PV (Sud)
- Surface clôturée : 12 670 m²
- Emprise du champ PV : 5 112 m²
- Inclinaison : 15°
- Orientation : 0° (Sud= 0°)
- Espacement table : 3 m
- Type de table : Fixe
- Nombre de modules par table : 26
- Nombre de modules total : 2 444

- Voie périphérique interne à créer (largeur 5m - rayon 15m)
- Voie d'accès externe à créer ou à renforcer
- Voie d'accès externe existante
- Poste de transformation et de livraison (8m x 3m)
- Poste de transformation (6m x 3m)
- Cheminement câbles électriques
- Réserve incendie d'une capacité de 120m³ (11.7m x 8.88m)
- Végétation existante
- Création et renforcement de la végétation



06/02/2020	Plan de masse
1/2000	
RPR	
PC 2	

Construction d'un parc au sol photovoltaïque

PC

<p style="text-align: right;">Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>	<p style="text-align: center;">TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86590 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307</p>
---	---

	<p style="font-size: 0.8em;">26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com</p>
--	---

Technique Solaire

Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac "

86350 - CHATEAU-GARNIER

Légende

Plan Topographique (novembre 2019)

— Limite cadastrale

□ Zone clôturée créée

Caractéristique du Champ PV (Nord)

Surface clôturée : 37 274 m²
 Emprise du champ PV : 15 904 m²
 Inclinaison : 15°
 Orientation : 0° (Sud= 0°)
 Espacement table : 3 m
 Type de table : Fixe
 Nombre de modules par table : 26
 Nombre de modules total : 7 904

Caractéristique du Champ PV (Sud)

Surface clôturée : 12 670 m²
 Emprise du champ PV : 5 112 m²
 Inclinaison : 15°
 Orientation : 0° (Sud= 0°)
 Espacement table : 3 m
 Type de table : Fixe
 Nombre de modules par table : 26
 Nombre de modules total : 2 444

Voie périphérique interne à créer
 (largeur 5m - rayon 15m)

Voie d'accès externe à créer ou à renforcer

Voie d'accès externe existante

Poste de transformation et de livraison (8m x 3m)

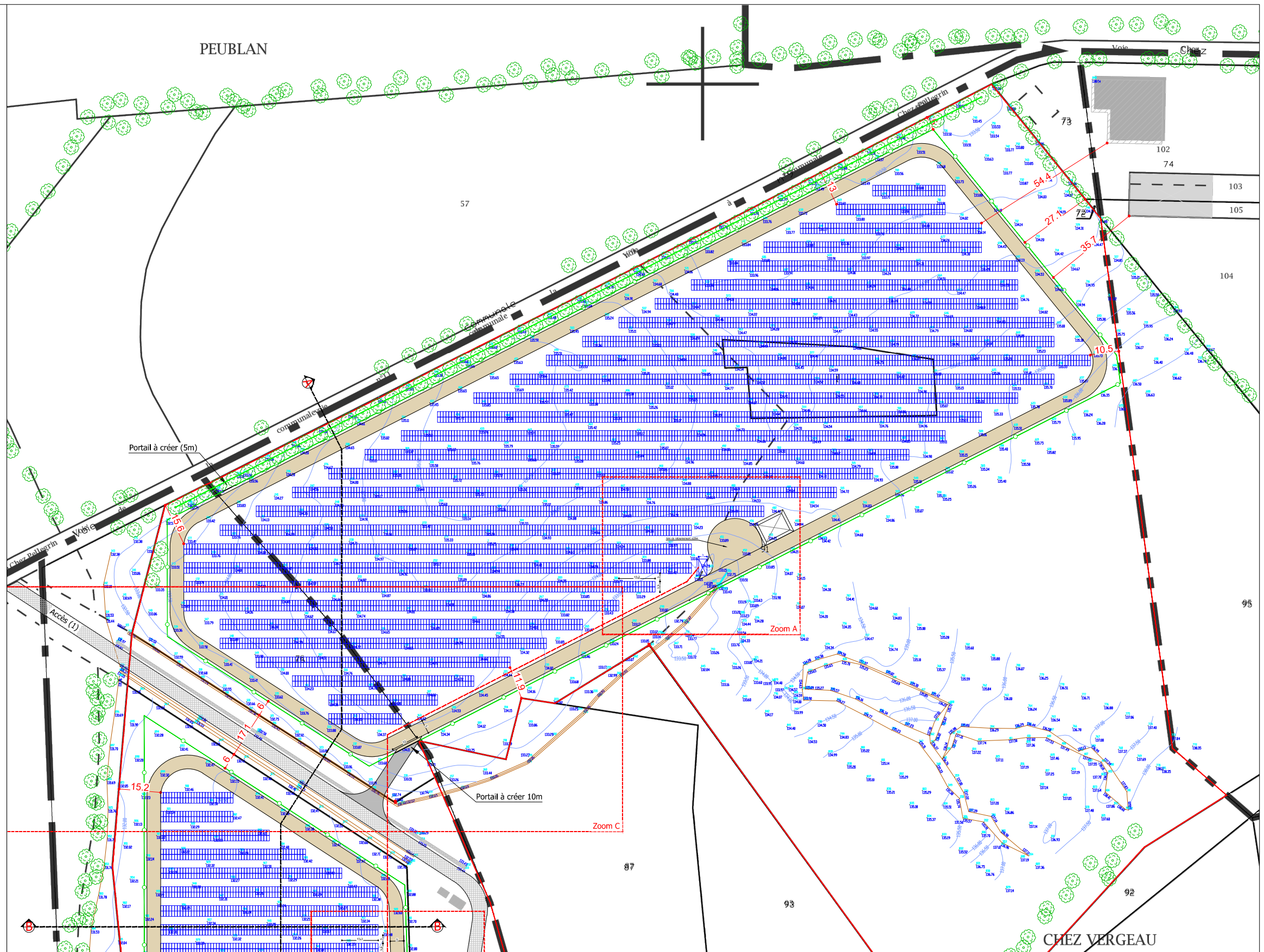
Poste de transformation (6m x 3m)

Cheminement câbles électriques

Réserve incendie d'une capacité de 120m³ (11.7m x 8.88m)

Végétation existante

Création et renforcement de la végétation



06/02/2020
 1/1500
 RPR
 PC 2

Plan de masse - Zone Nord

Construction d'un parc au sol photovoltaïque

PC

Michel Blanchon
 Architecte DESA
 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS
 Tél: 06 30 36 35 46
 michel.blanchon.86@wanadoo.fr

TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44
 26, rue Annet Segeron - 86590 BIARD
 Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48
 R.C.S Poitiers : 840 460 307



26, rue Annet Segeron
 86580 - BIARD
 Tel: 05 49 56 01 19
 Fax: 05 49 53 23 48
 contact@techniquesolaire.com

Technique Solaire

Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac "
 86350 - CHATEAU-GARNIER

Légende

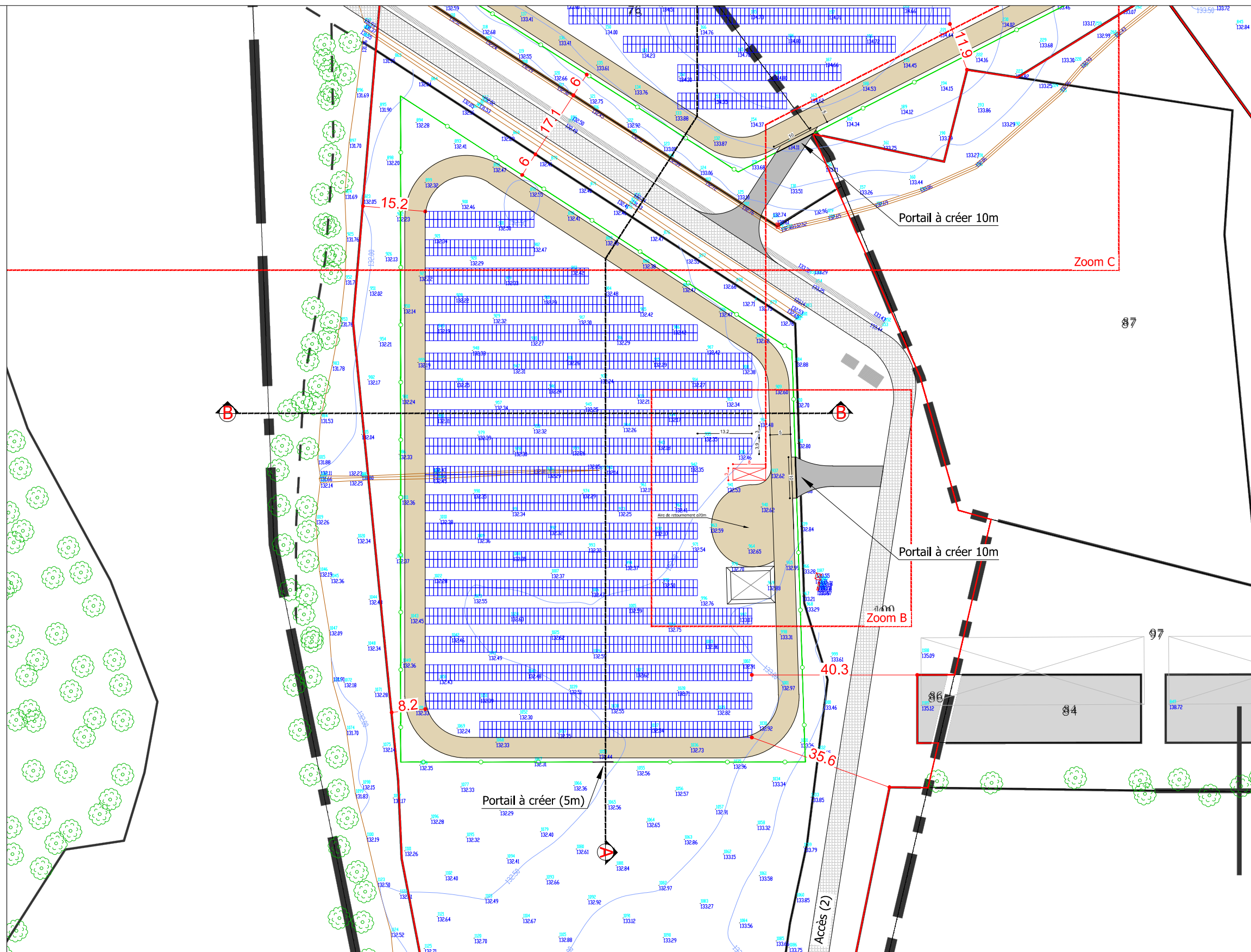
Plan Topographique (novembre 2019)

- Limite cadastrale
- Zone clôturée créée

- Caractéristique du Champ PV (Nord)
- Surface clôturée : 37 274 m²
- Emprise du champ PV : 15 904 m²
- Inclinaison : 15°
- Orientation : 0° (Sud= 0°)
- Espacement table : 3 m
- Type de table : Fixe
- Nombre de modules par table : 26
- Nombre de modules total : 7 904

- Caractéristique du Champ PV (Sud)
- Surface clôturée : 12 670 m²
- Emprise du champ PV : 5 112 m²
- Inclinaison : 15°
- Orientation : 0° (Sud= 0°)
- Espacement table : 3 m
- Type de table : Fixe
- Nombre de modules par table : 26
- Nombre de modules total : 2 444

- Voie périphérique interne à créer (largeur 5m - rayon 15m)
- Voie d'accès externe à créer ou à renforcer
- Voie d'accès externe existante
- Poste de transformation et de livraison (8m x 3m)
- Poste de transformation (6m x 3m)
- Cheminement câbles électriques
- Réserve incendie d'une capacité de 120m³ (11.7m x 8.88m)
- ⊗ Végétation existante
- ⊗ Création et renforcement de la végétation



06/02/2020	Plan de masse - Zone Sud
1/1000	
RPR	
PC 2	

Construction d'un parc au sol photovoltaïque

PC

<p style="text-align: right;">Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86500 POISSIERS Tél. 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>	<p style="text-align: center;">TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86590 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307</p>
---	---

	<p style="font-size: 0.8em;">26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com</p>
--	---


Technique Solaire


Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac "

86350 - CHATEAU-GARNIER

Légende

Plan Topographique (novembre 2019)

 Limite cadastrale


 Zone clôturée créée

Caractéristique du Champ PV (Nord)


Surface clôturée : 37 274 m²
 Emprise du champ PV : 15 904 m²
 Inclinaison : 15°
 Orientation : 0° (Sud= 0°)
 Espacement table : 3 m
 Type de table : Fixe
 Nombre de modules par table : 26
 Nombre de modules total : 7 904


Caractéristique du Champ PV (Sud)

Surface clôturée : 12 670 m²
 Emprise du champ PV : 5 112 m²
 Inclinaison : 15°
 Orientation : 0° (Sud= 0°)
 Espacement table : 3 m
 Type de table : Fixe
 Nombre de modules par table : 26
 Nombre de modules total : 2 444

 Voie périphérique interne à créer
 (largeur 5m - rayon 15m)

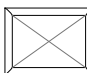
 Voie d'accès externe à créer ou à renforcer

 Voie d'accès externe existante

 Poste de transformation et de livraison (8m x 3m)

 Poste de transformation (6m x 3m)

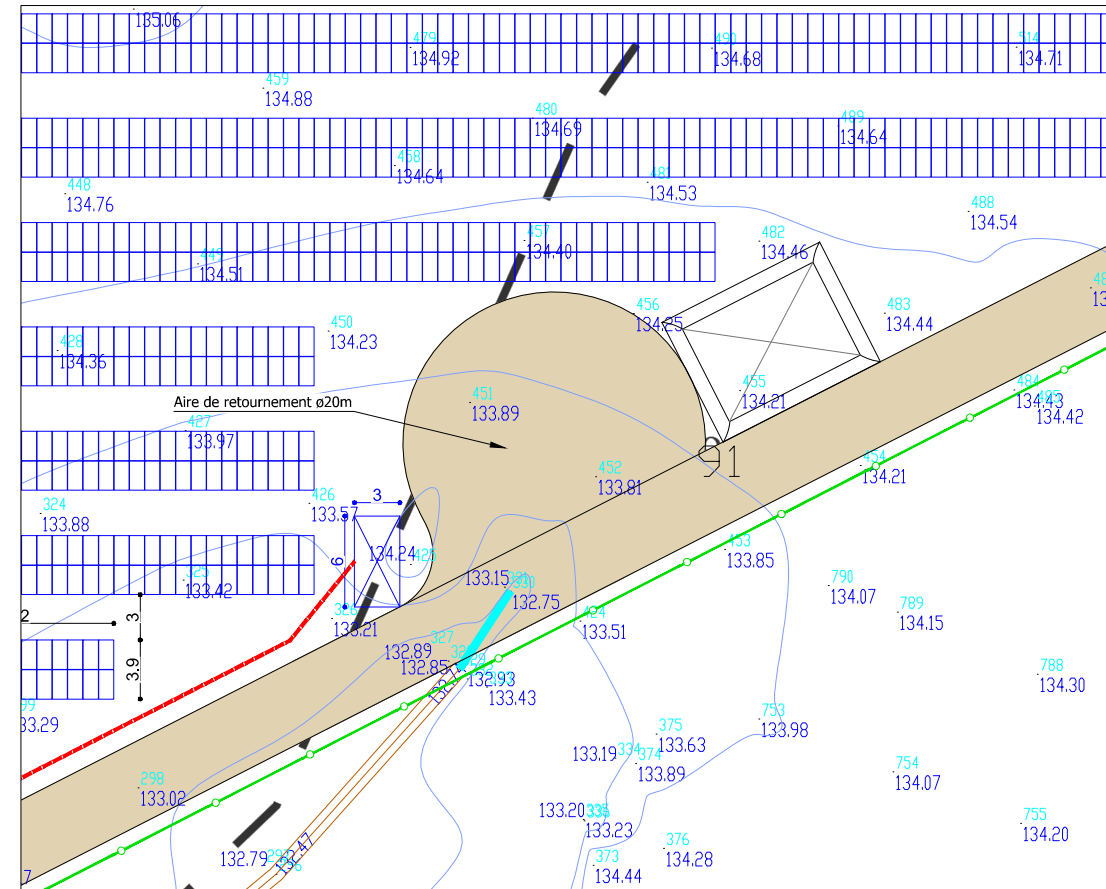
 Cheminement câbles électriques

 Réserve incendie d'une capacité de 120m³ (11.7m x 8.88m)

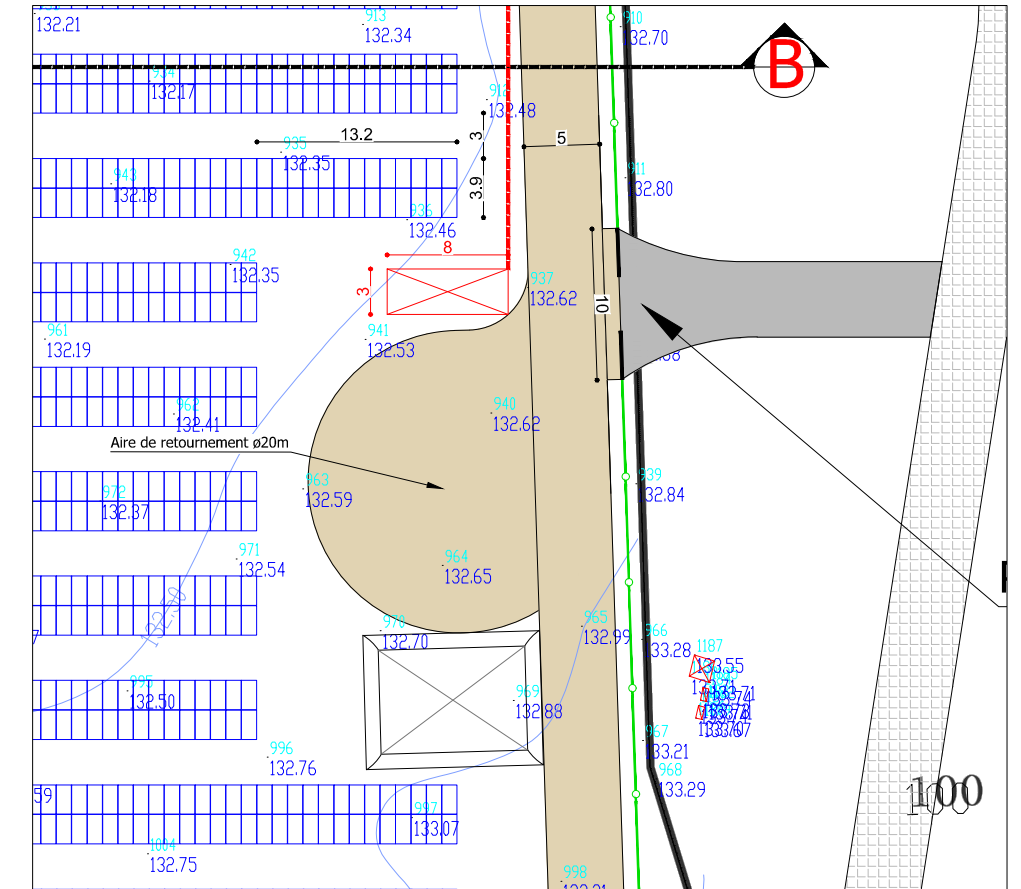
 Végétation existante

 Création et renforcement de la végétation

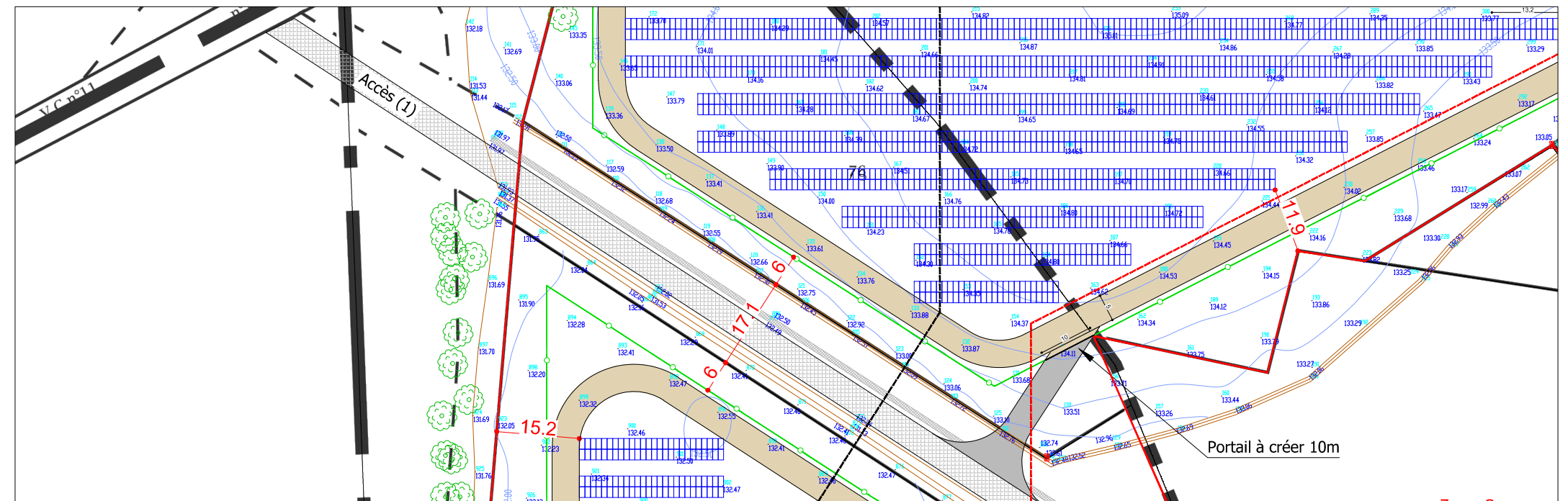
Zoom A - Ech 1/500



Zoom B - Ech 1/500



Zoom C - Ech 1/1000



06/02/2020	Zoom A, B et C
1/500 et 1/1000	
RPR	
PC 2	

Construction d'un parc au sol photovoltaïque

PC

<p style="text-align: center;">Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>	<p style="text-align: center;">TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86590 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307</p>
---	--

 <p style="text-align: center;">TECHNIQUE SOLAIRE Producteur d'énergie verte</p>	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com
---	--

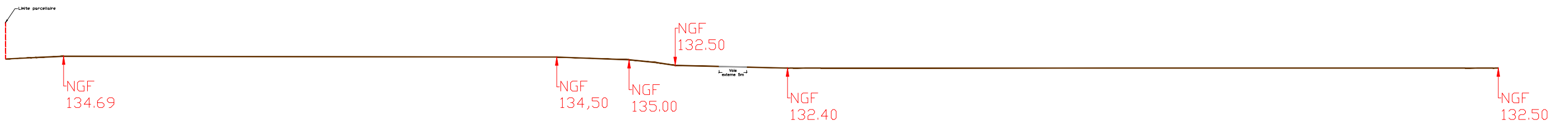
Technique Solaire

Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac "

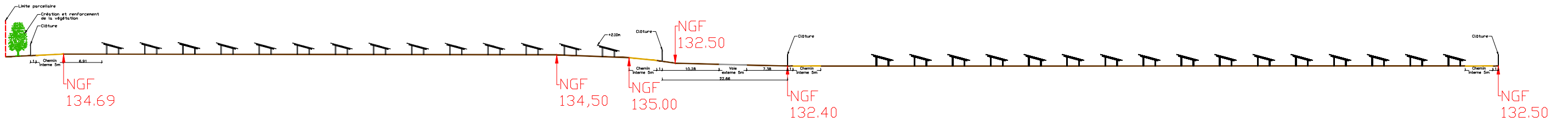
86350 - CHATEAU-GARNIER

--	--

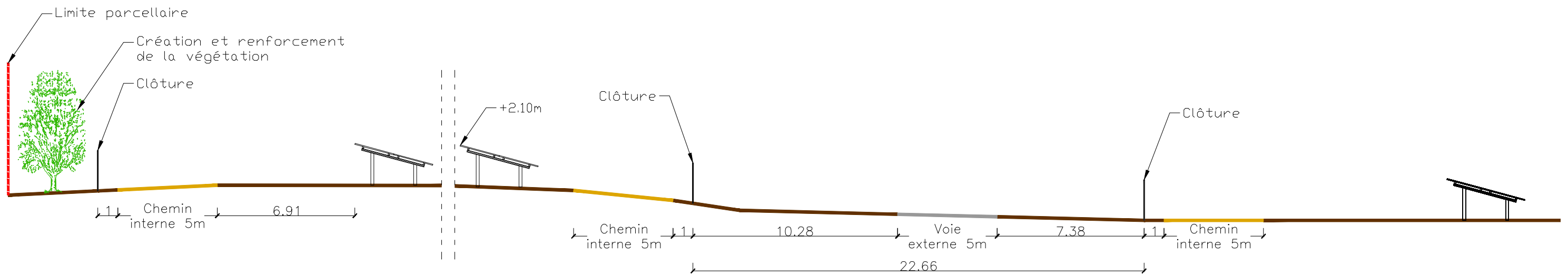
ETAT INITIAL - COUPE AA - ECH 1/750




ETAT FINAL - COUPE AA - ECH 1/750

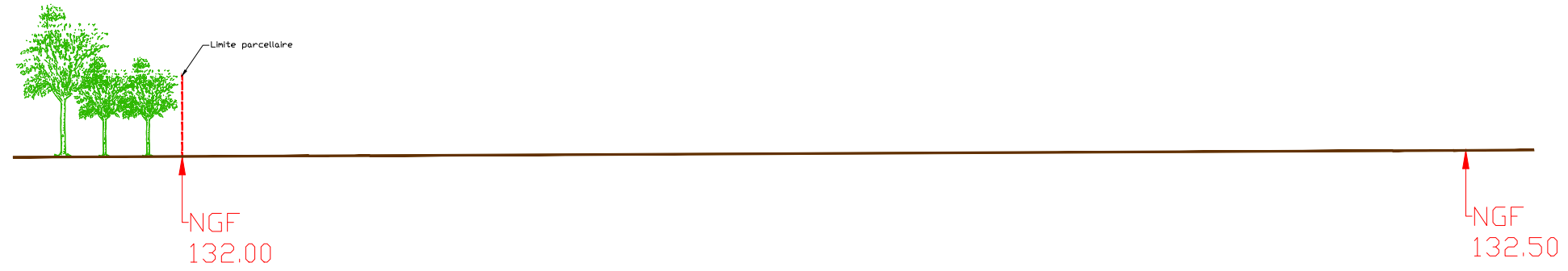


ETAT FINAL - COUPE AA - ECH 1/200

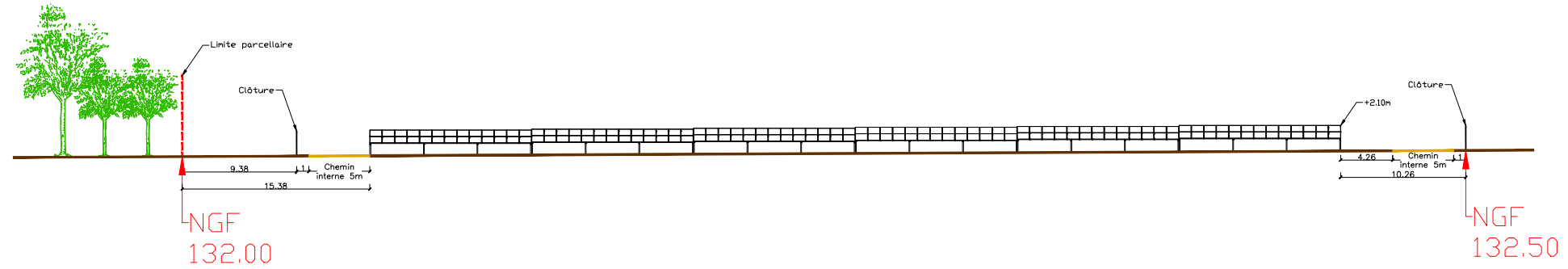


<p>28/02/2020 1/750 et 1/200 RPR PC 3</p>	<p>Plan de coupe terrain</p>	<p>Construction d'un parc au sol photovoltaïque</p>	<p>PC</p>	<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouailles - 86500 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>	<p>TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307</p>	
 <p>26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com</p>		<p>Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER</p>				
<p>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</p>						

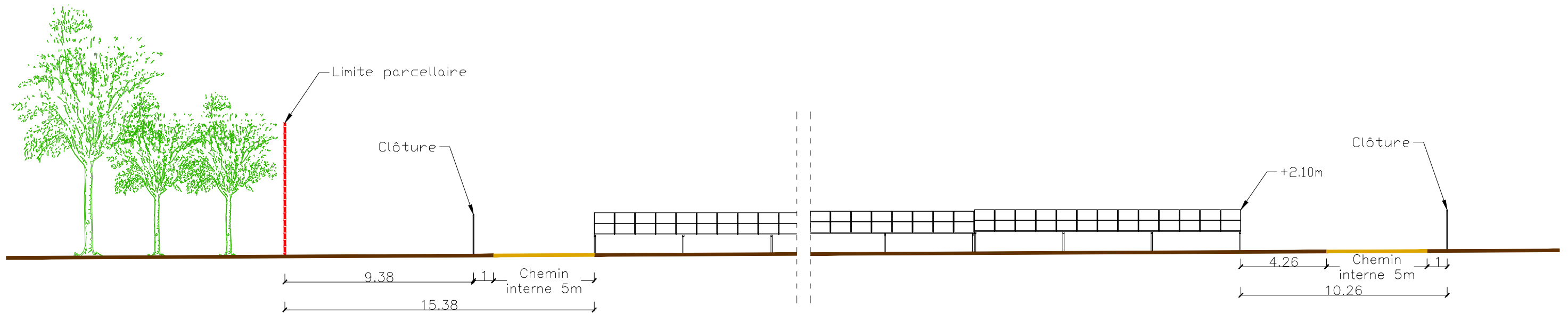
ETAT INITIAL - COUPE BB - ECH 1/500




ETAT FINAL - COUPE BB - ECH 1/500

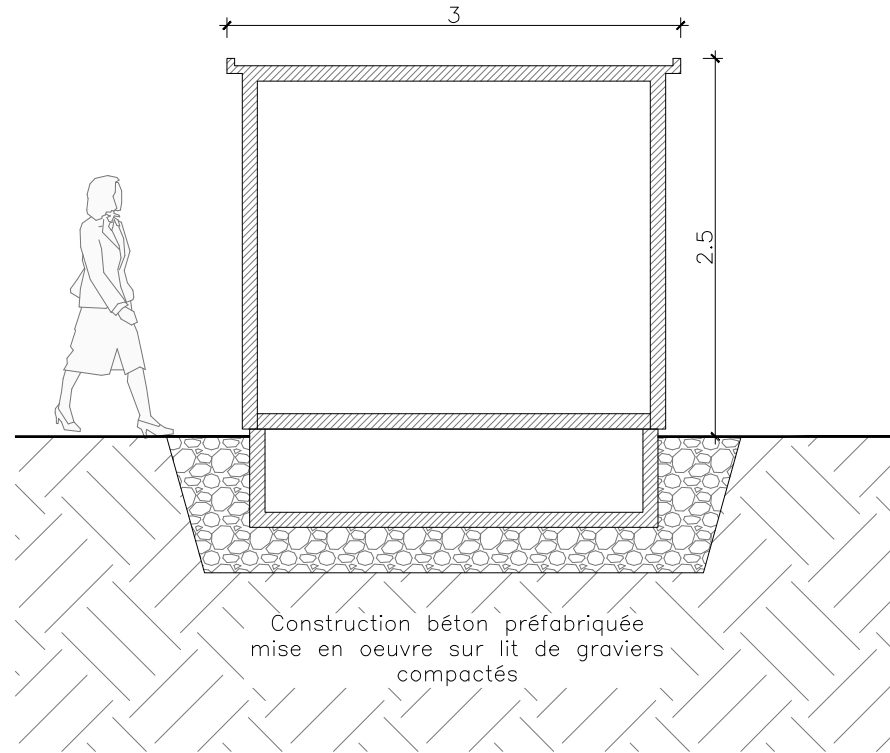


ETAT FINAL - COUPE BB - ECH 1/200

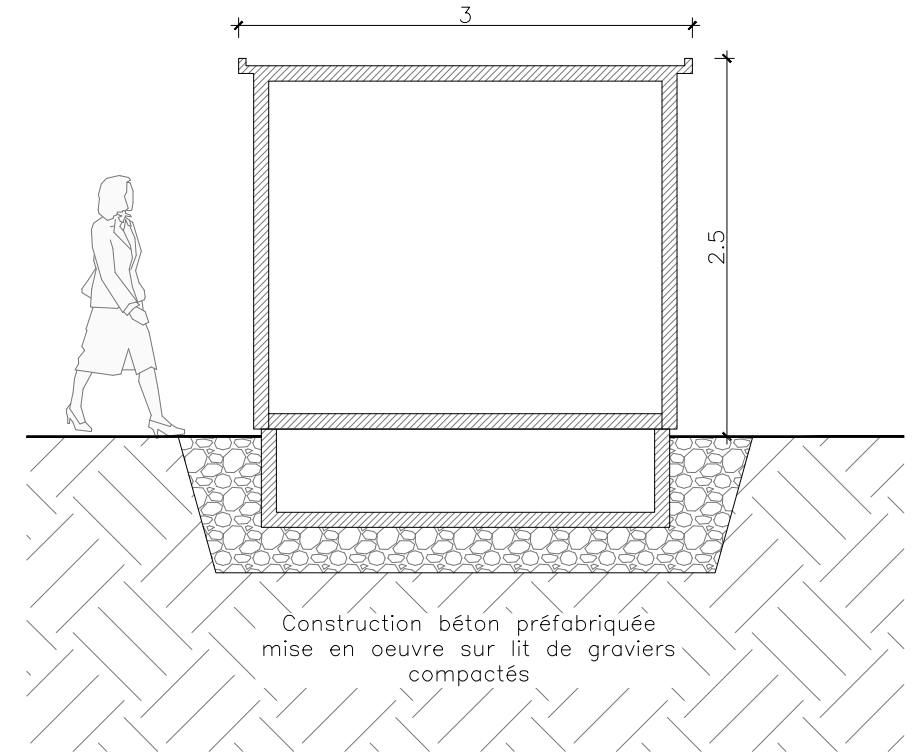


28/02/2020 1/500 et 1/200 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé - 86500 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307
		Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

PTR : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



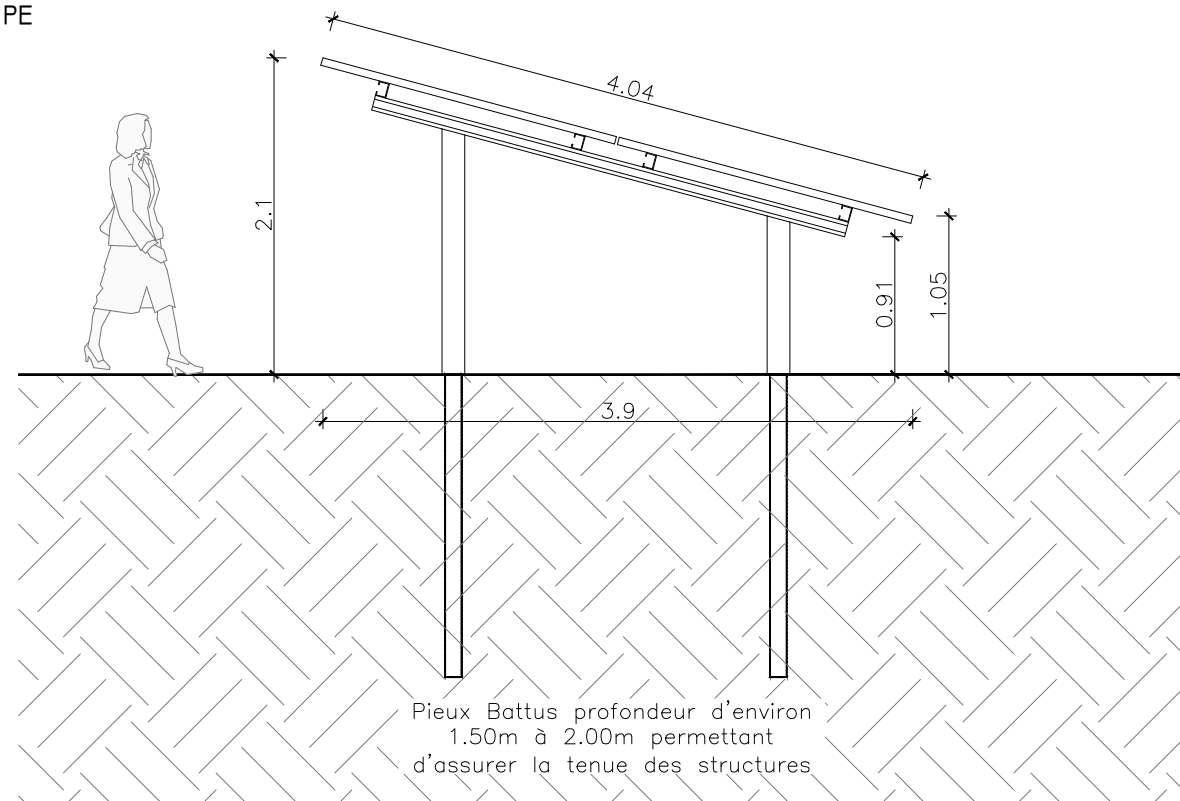
PTR + PDL : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



Les modèles du poste de transformation et livraison (PTR + PDL) et du poste de transformation (PTR) sont donnés à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur (maximum 2m) seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol

STRUCTURES : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



28/02/2020 1/500 et 1/200 RPR PC 3	Plan de coupe terrain	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé - 86500 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307
		Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

1 ETAT INITIAL DU TERRAIN

Situé aux lieux-dits « Chez Vergeau », « Les Grandes Forges » et « Toussac », commune de CHATEAU-GARNIER (86350).

Le projet de parc photovoltaïque au sol s'inscrit au droit d'une ancienne carrière au Nord-Ouest de la commune de CHATEAU-GARNIER, dans le département de la Vienne (86) en région Nouvelle-Aquitaine.

Le site d'étude visé par l'étude d'impact, divisé en 2 parties, s'étend sur environ 9.8 ha et s'avère délimité par :

- Au Nord, des prairies pâturées et la zone d'extraction de l'ancienne carrière ;
- A l'Ouest, le cours d'eau le Drillon ;
- Au Sud, des cultures et la route D25 ;
- A l'Est, des cultures et une exploitation agricole.

Les parcelles de l'emprise du projet se situent sur 2 anciennes zones d'extraction de la carrière. On y retrouve actuellement des prairies qui ont été fauchées entre le passage de printemps et celui d'été ainsi qu'une grande zone rudérale à l'Est d'environ 33 000m².

Le terrain est globalement plan, légèrement pentu sur zone nord du projet.

Ces éléments, bien que parfois d'une qualité paysagère médiocre, permettent toutefois de limiter les vues, y compris en période hivernale. Ils sont donc à préserver.

L'extrait cadastral servant de plan de situation, donne des indications d'environnement éloigné (voies de circulation, densité de l'habitat ...).

Les photographies permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des prises de vues (PC 6-7-8).

2 URBANISME :

La commune de Château-Garnier fait partie de la communauté de communes du Civraisien en Poitou, de ce constat elle est donc régie par le plan local d'urbanisme inter communale de cette dernière opposable depuis le mois d'avril 2020.

La production d'énergie renouvelable au travers des panneaux photovoltaïques est considérée comme un aménagement de type industriel.

L'installation du parc photovoltaïque de Château-Garnier est identifiée au sein d'un zonage particulier dans le PLUi. Ce zonage est favorable à l'implantation d'équipements de production d'énergies renouvelables au sens large et en particulier à l'implantation de projets de parcs photovoltaïques.

3 RESEAUX :

Le projet de centrale photovoltaïque n'est pas une installation destinée à recevoir du public de façon permanente ou temporaire. De ce fait, le projet ne sera pas alimenté en eau potable.

Les bâtiments techniques envisagés ne produiront pas d'eaux usées domestiques dans le cadre de ce projet.

La gestion des eaux pluviales sur le site du projet est traitée dans l'étude d'impact jointe au dossier.

L'ensemble des réseaux électriques HTA nécessaires au fonctionnement de la centrale solaire seront enterrés à faible profondeur (40-50 cm), ou bien ils seront positionnés dans de petits merlons de terre. La centrale solaire ne nécessite pas d'alimentation en électricité.

4 ETAT PROJETÉ DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION :

a) Aménagement du terrain

Les terrassements prévus sont liés à la création des voies de circulation à l'intérieur de l'enceinte de la centrale, ainsi qu'à la réalisation de deux emplacements pour la mise en place du poste de transformation et du poste de livraison et transformation. L'ensemble de ces opérations seront superficielles et ne dépasseront pas quelques dizaines de centimètres de profondeur.

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins de la centrale photovoltaïque sera limité à deux emplacements pour véhicule léger.

Un intérêt particulier sera porté à l'intégration paysagère du projet, avec la densification de la haie sur un linéaire d'environ 330 m permettant de limiter fortement la visibilité à moyen terme depuis la route communale qui longe le site au nord du projet, mesure décrite dans l'étude d'impact jointe au dossier et localisé sur le plan de masse.

b) Implantation et volume

Le projet sera implanté sur les parcelles n°91, 1, 76, 99 et 100 de la section AO.

L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira sur les surfaces suivantes :

Zone Nord :

- Surface clôturée : 37 274 m² ;
- Emprise au sol des panneaux photovoltaïques : 15 904 m².

Zone Sud :

- Surface clôturée : 12 670 m² ;
- Emprise au sol des panneaux photovoltaïques : 5 112 m².

Le cumul des surfaces sera de 49 944 m² pour la surface clôturée et 21 016 m² pour l'emprise au sol des panneaux photovoltaïques.

La centrale sera équipée de structures fixes, orientées Sud et inclinées de 15°. Chaque structure est équipée de 26 modules. Les modules photovoltaïques installés sur les 398 structures seront d'aspect bleutés.

La puissance totale de la centrale photovoltaïque envisagée est donc d'environ 4.035 MWc.

Les structures ont une hauteur minimale de 0,91 m et une hauteur maximale de 2,1 m.

La distance entre deux rangées de structures sera quant à elle d'environ 3 m.

Les structures porteuses des modules seront fixées au sol par l'intermédiaire de profilés en acier galvanisé. Ces profilés sont établis en vue de recevoir la structure photovoltaïque.

Pour assurer la conversion, le transport et la livraison sur le réseau ENEDIS de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, un poste de transformation (emprise au sol de 18 m², hauteur hors-sol de 2,5 m) et un poste de livraison et transformation (emprise au sol de 24 m², hauteur hors-sol de 2,5 m) seront implantés sur le site.

Enfin, pour assurer de manière optimale la maîtrise du risque incendie, le SDIS a été consulté en vue de la réalisation de l'étude d'impact.

Conformément aux préconisations du SDIS, un point d'eau normalisé sera positionné à moins de 200 mètres des zones du projet. Au vue des deux zones d'implantation du projet, un point d'eau sera mis en place sur chaque zone :

Pour la zone Nord, une citerne sera mise en place au plus proche du poste de livraison et de transformation.

Pour la zone Sud, une citerne sera mise en place au plus proche du poste de transformation.

c) Traitement des constructions, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée de 2 m de haut sera disposée sur le pourtour du site, ainsi qu'un réseau de caméra de surveillance à détecteur de mouvement.

L'enceinte du projet de chaque zone sera accessible par l'intermédiaire de deux portails d'accès verrouillés l'un de 10 m et l'autre de 5 m.

Des voies de circulation interne seront mises en place sur chaque zone :

- une piste périphérique interne d'environ 4 m à 5 m de large
- une aire de retournement avec un diamètre de 20 m.

d) Matériaux et couleurs des constructions

La clôture grillagée de 2 m de haut sera en acier galvanisé avec des mailles plastifiées au RAL 6005 Vert mousse.

Les portails seront en métal laqué au RAL 6005 Vert mousse.

Les postes électrique seront de teinte RAL 6020 Vert oxyde.

Les panneaux photovoltaïques seront d'aspect bleuté.

Les structures porteuses seront en acier galvanisé.

Les voies de circulation seront réalisées en graves.

e) Traitement des espaces libres

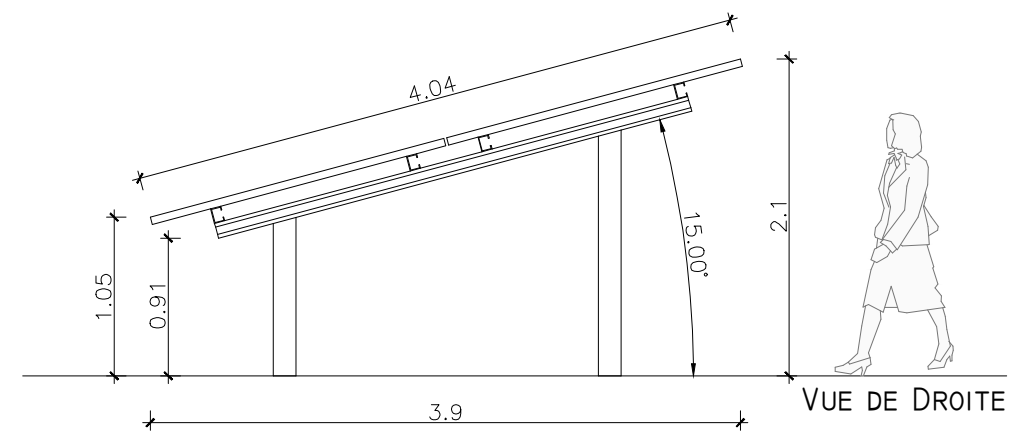
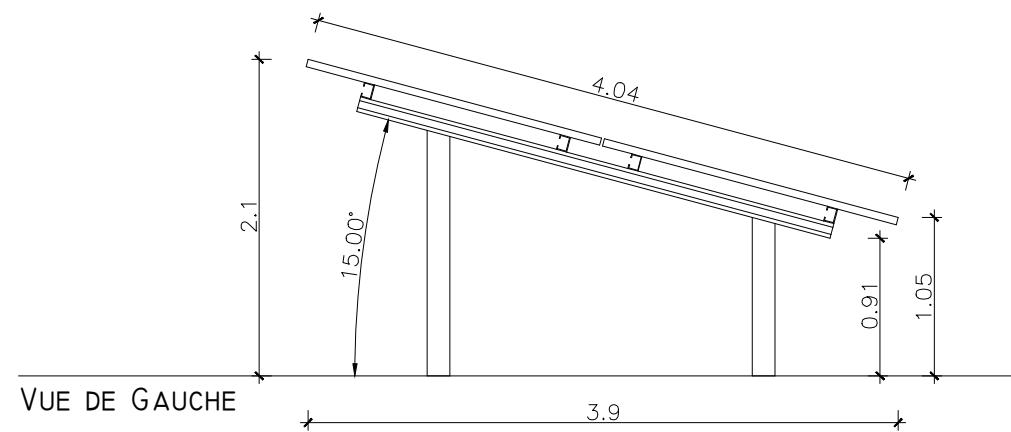
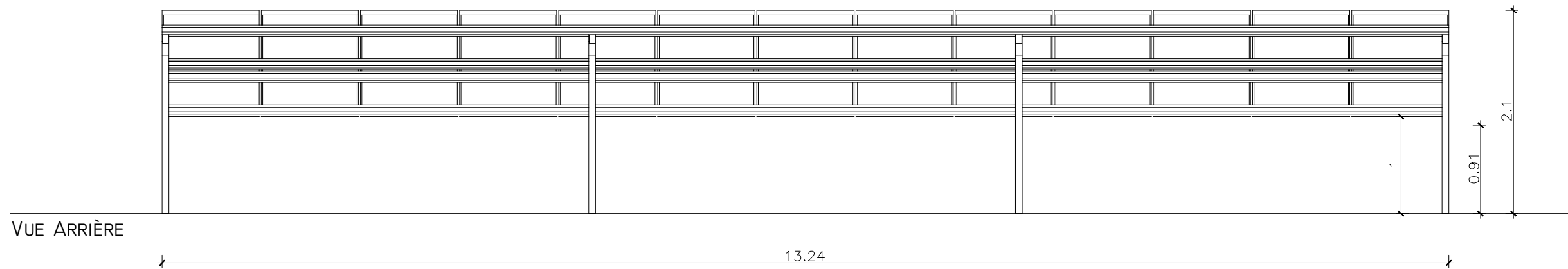
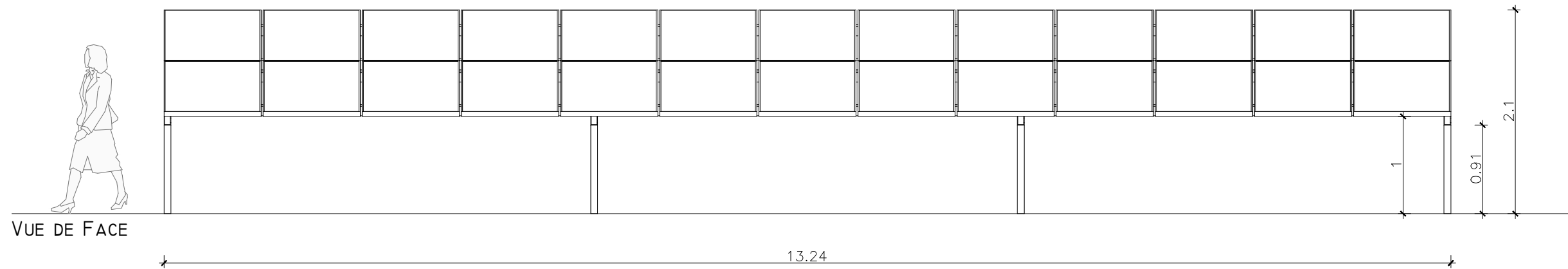
Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissés en l'état. Ainsi, à la suite de la pose des modules, une reprise rapide de la végétation existante sera favorisée.



Cette végétation sera entretenue en partie par les agriculteurs locaux par un projet ovins.

f) Accès au terrain

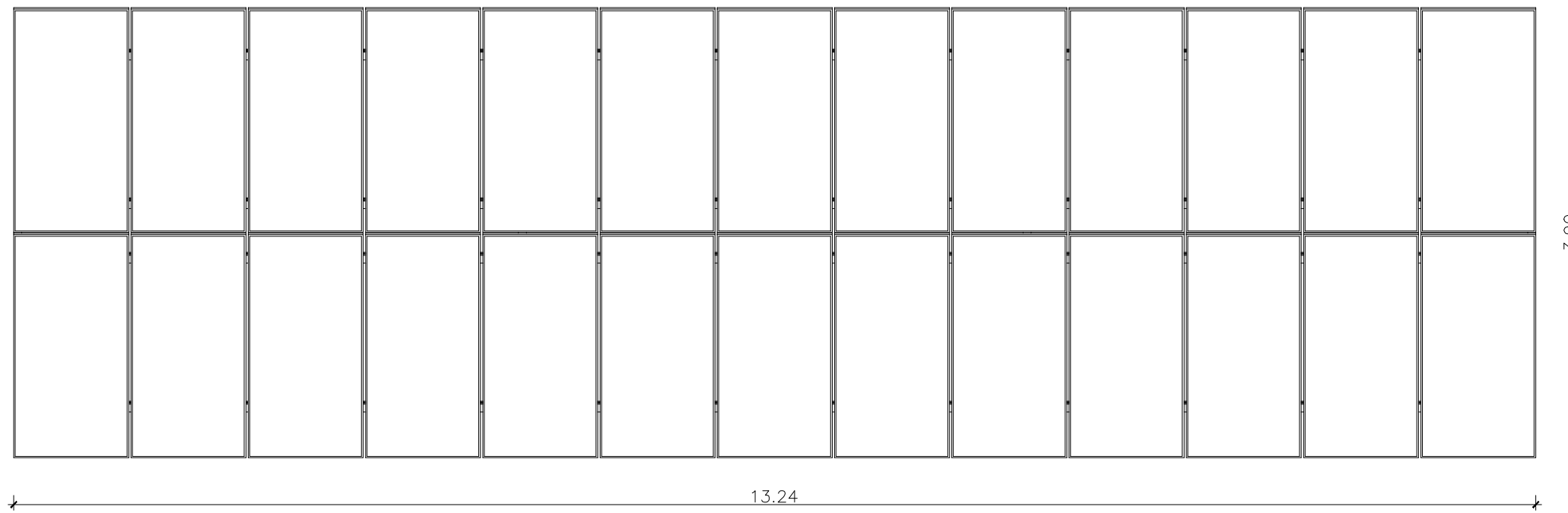
Le site du projet de parc photovoltaïque est accessible directement par la route départementale n°25 au Sud ou bien par la route communale au nord. Ces deux accès sont existants.



02/03/2020	Notice descriptive	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	 Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	 TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307
RPR					
PC 4					
 Producteur d'énergie verte	26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique solaire	Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac "	87480 - SAINT-PRIEST-TAURION	
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					



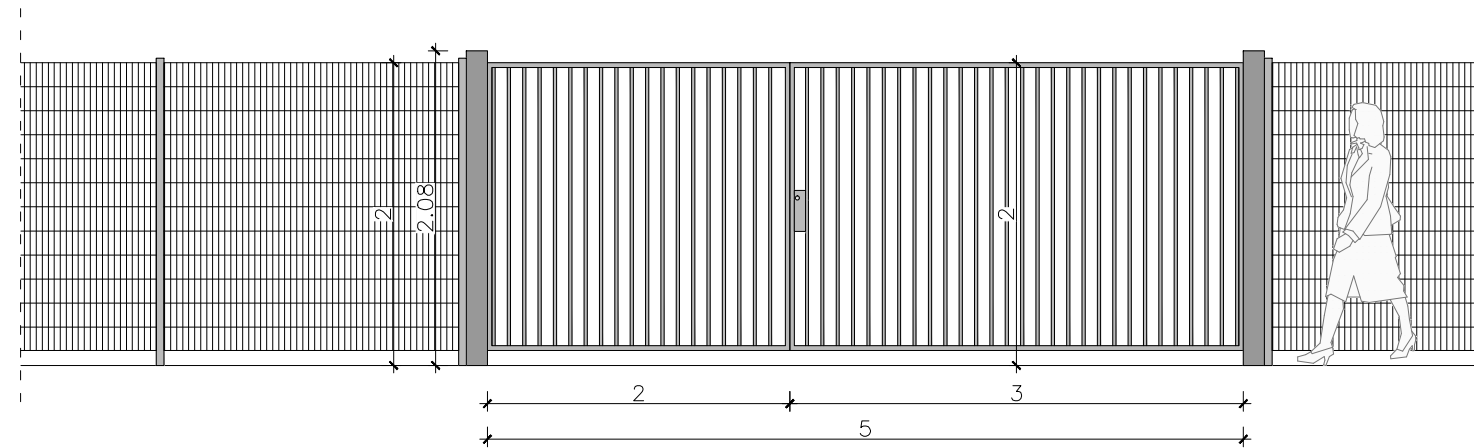
07/02/2020	Façades - Structures	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86500 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
1/50					
RPR					
PC 5					
	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE DE PLAN



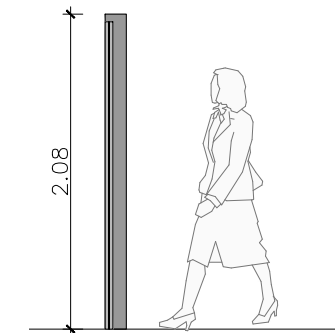
07/02/2020	Façades - Structures	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé - 86000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
1/50					
RPR					
PC 5					
	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE DE FACE

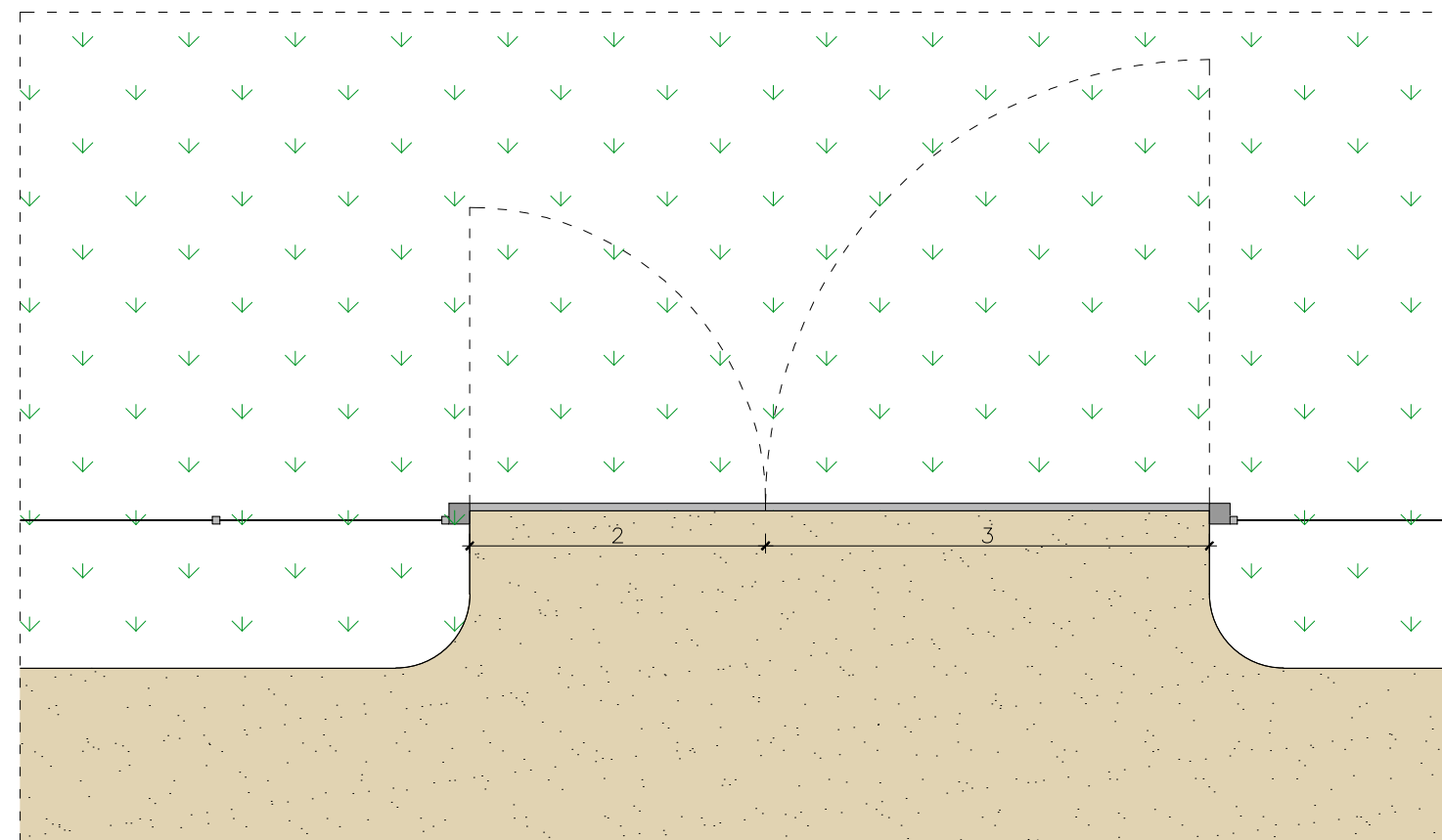




Les portails sont en métal laqué RAL 6005 (vert),
tout comme les clôtures en treillis soudés

VUE DE CÔTÉ

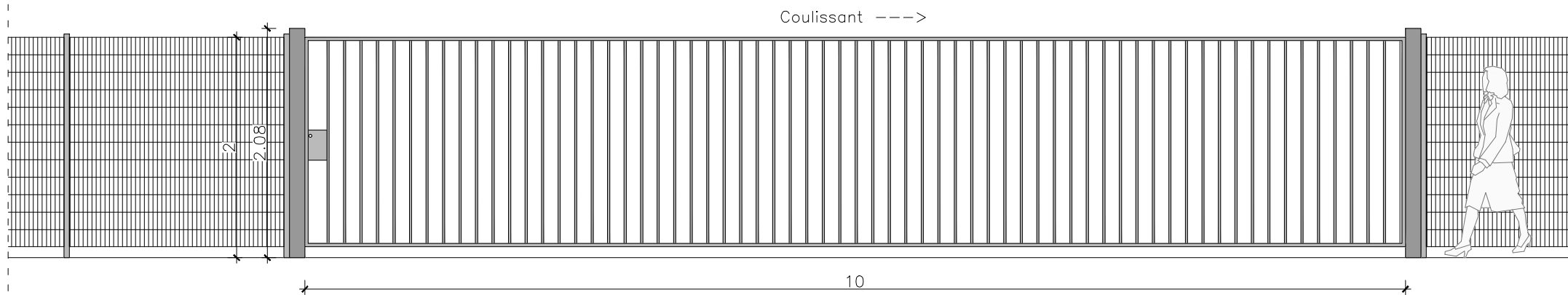


VUE DE PLAN

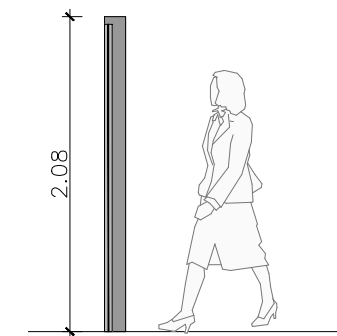


<p>07/02/2020 1/50 RPR PC 5</p>	<p>Façades - Clôtures & Portails</p>	<p>Construction d'un parc au sol photovoltaïque</p>	<p>PC</p>	<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>	<p>TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307</p>
		<p>Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER</p>			
<p>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</p>					

VUE DE FACE

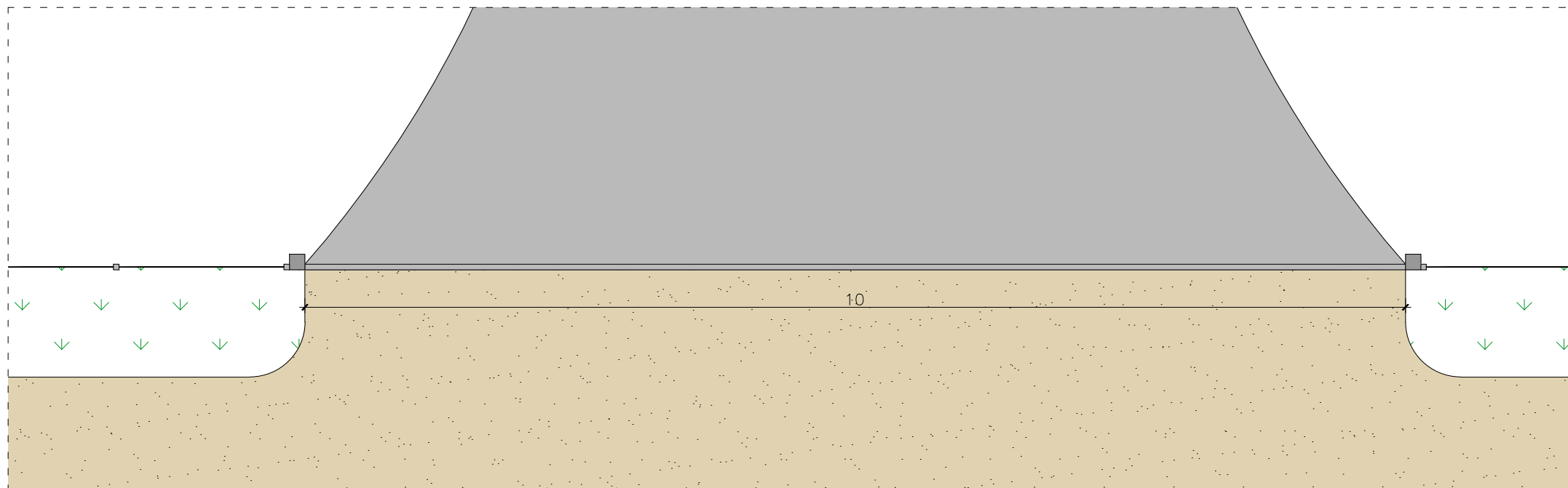


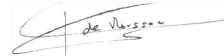

VUE DE CÔTÉ

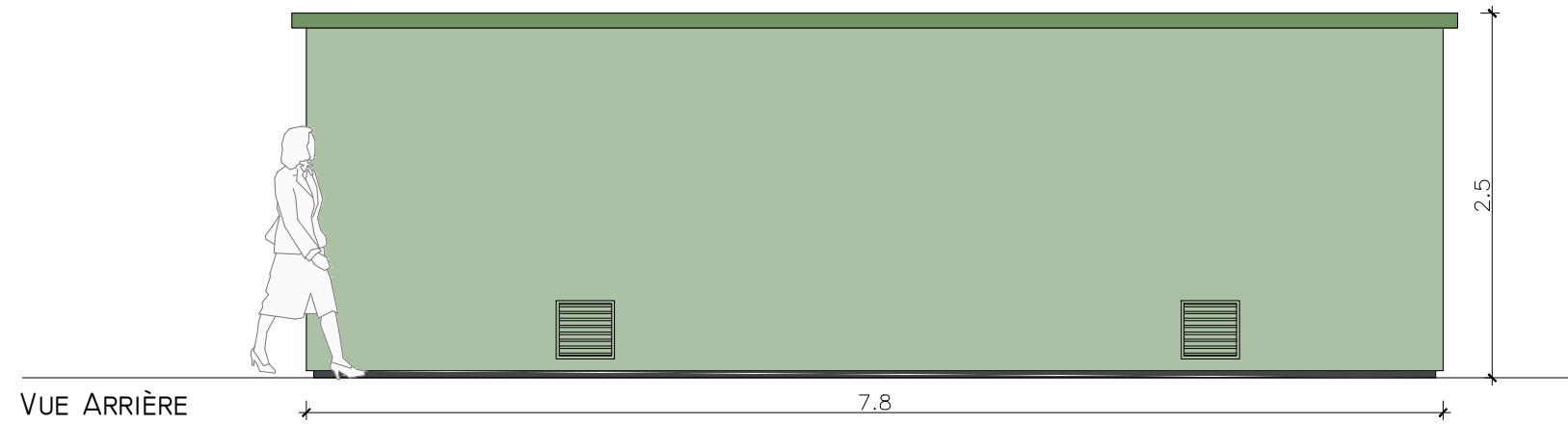


Les portails sont en métal laqué RAL 6005 (vert),
tout comme les clôtures en treillis soudés

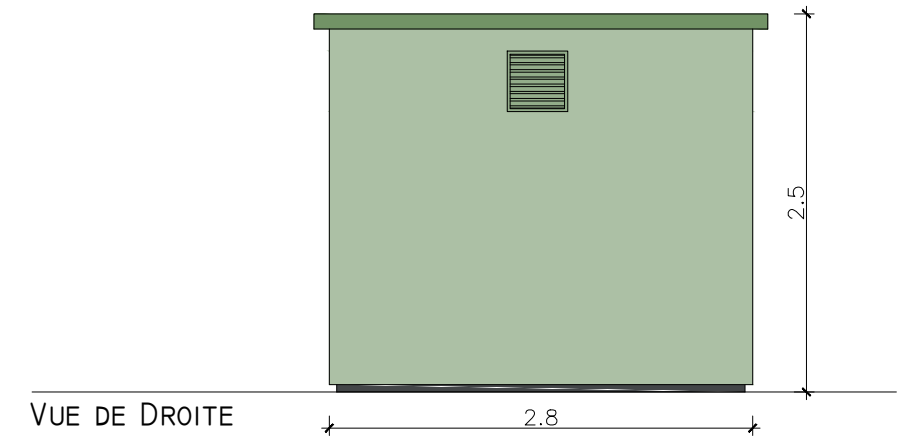
VUE DE PLAN



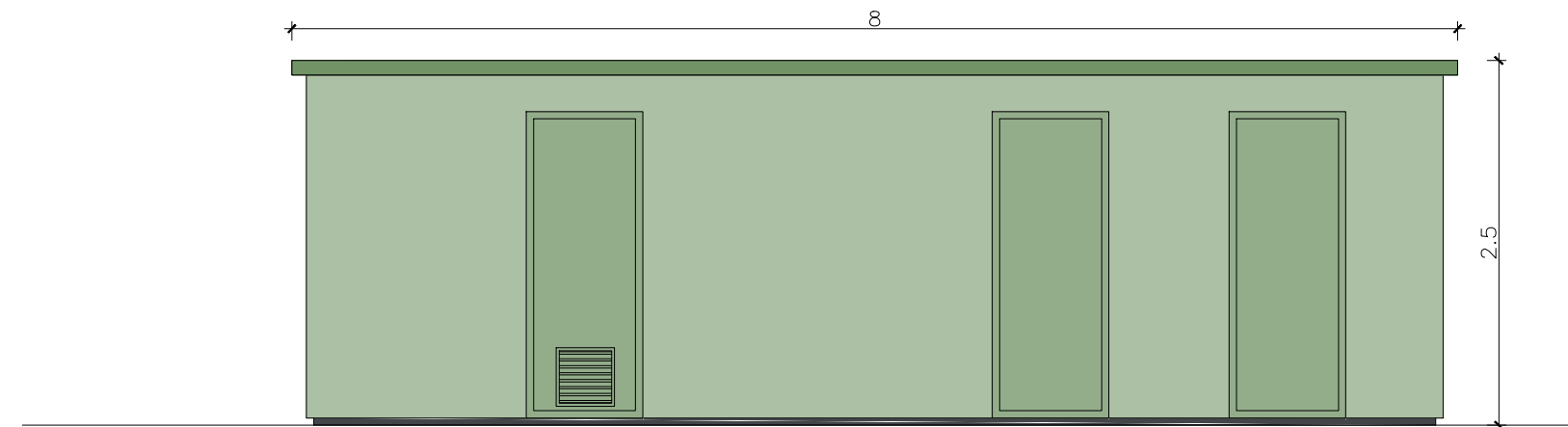
07/02/2020 1/50 RPR PC 5	Façades - Clôtures & Portails	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé - 86500 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
 26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					



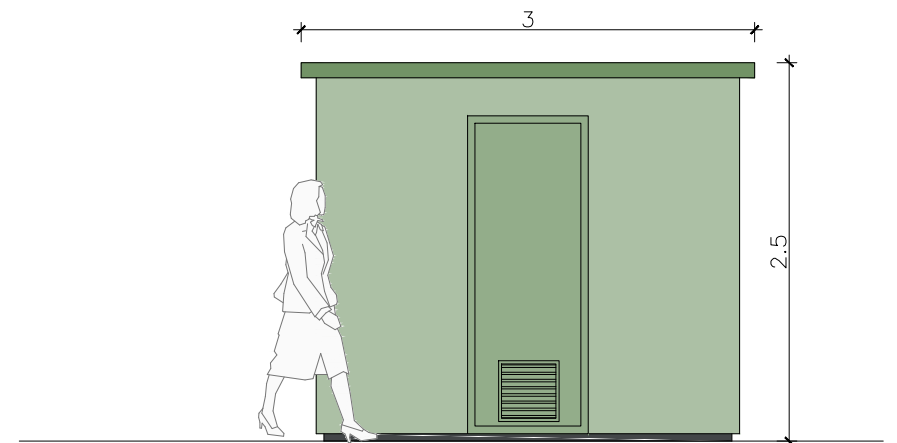
VUE ARRIÈRE



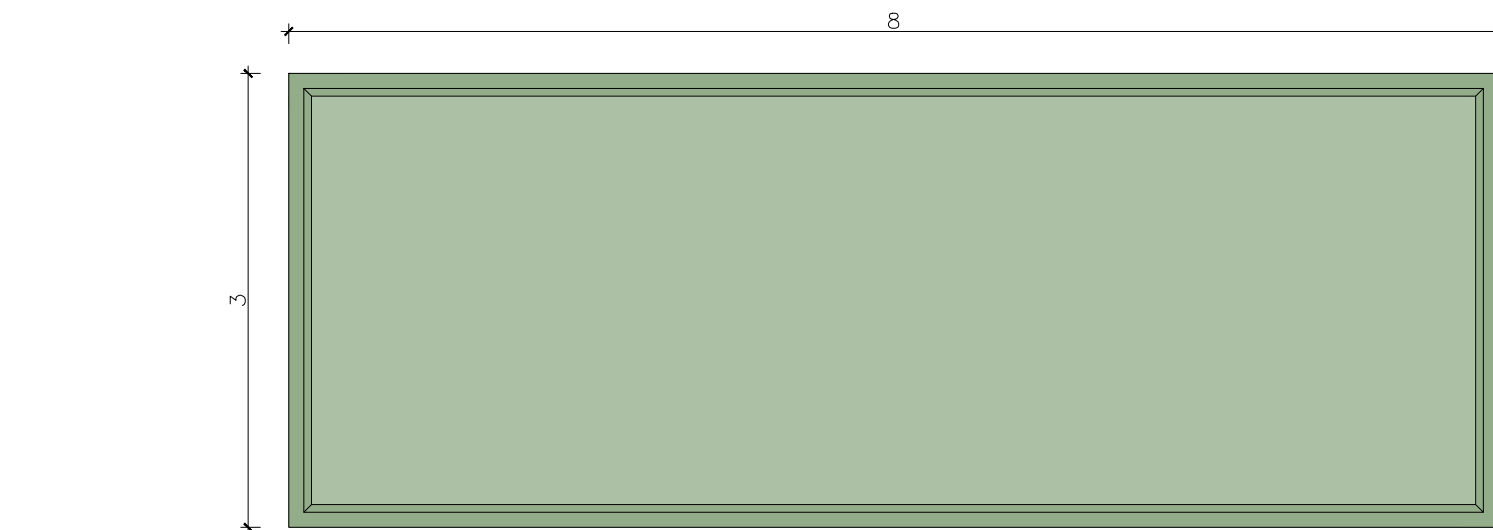
VUE DE DROITE



VUE DE FACE





VUE DE GAUCHE

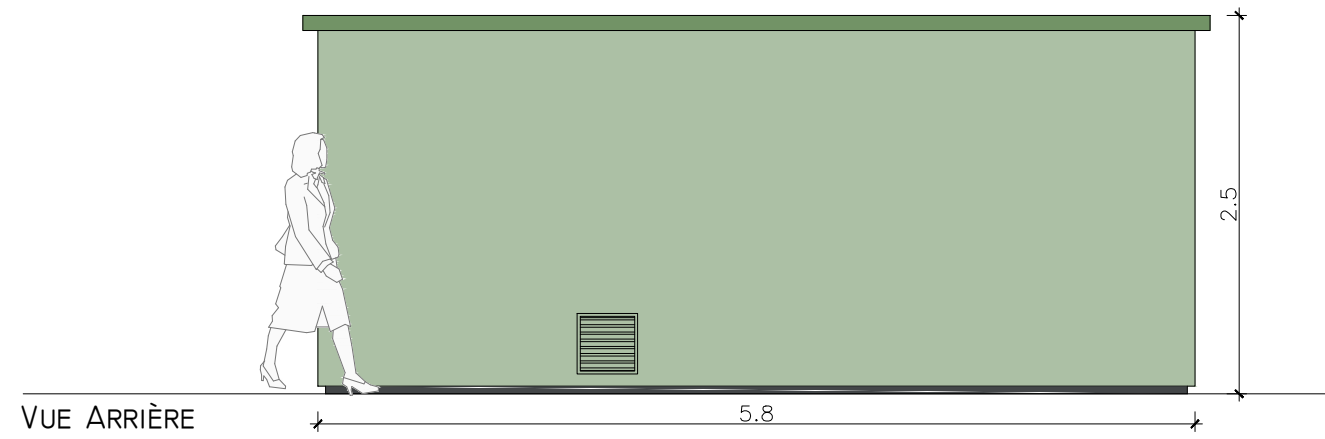


VUE DE PLAN

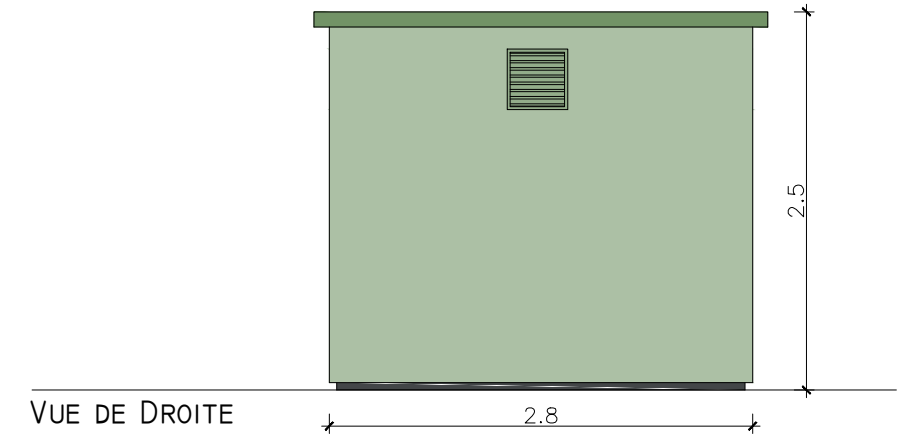
Le modèle du poste de transformation et livraison est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le poste de transformation et livraison sera de teinte RAL 6020

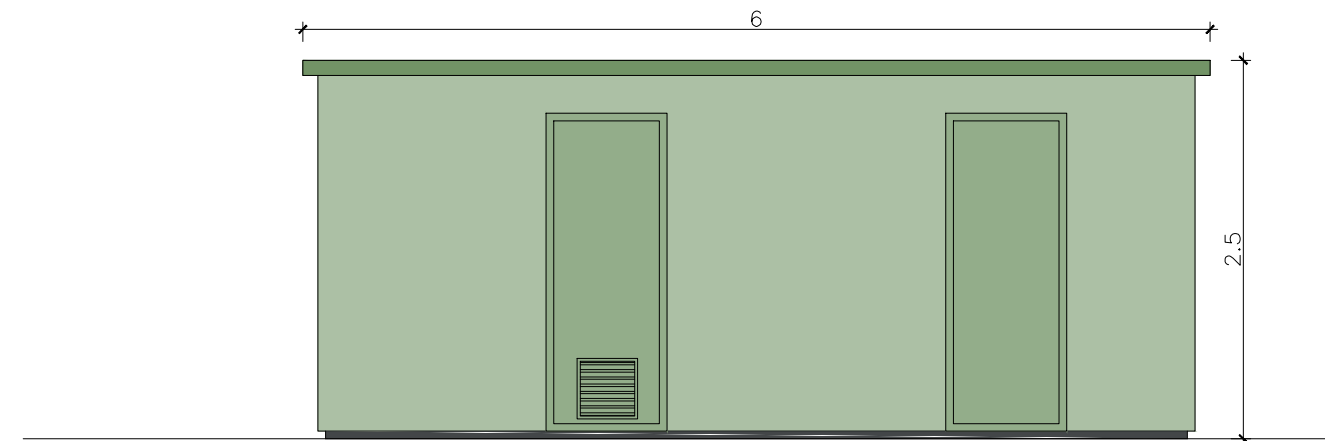
07/02/2020	Façades - PTR et PDL	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
1/50					
RPR					
PC 5					
	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>					



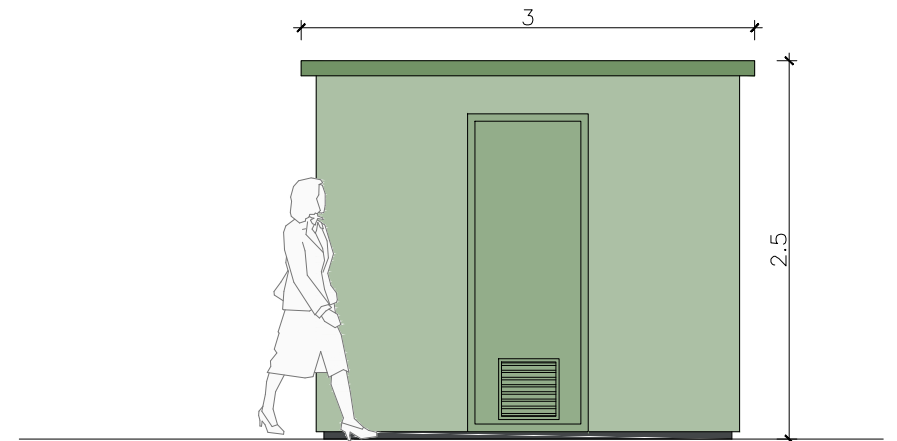
VUE ARRIÈRE



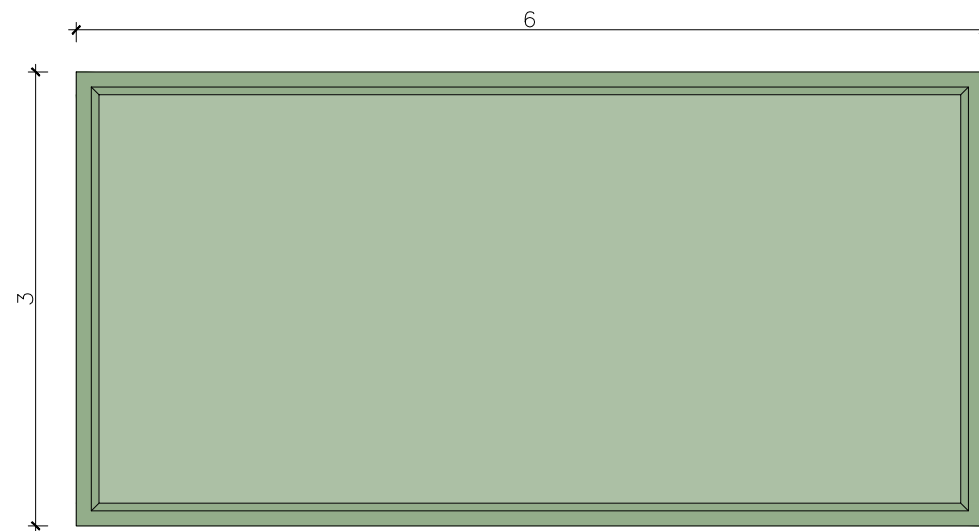
VUE DE DROITE



VUE DE FACE





VUE DE GAUCHE



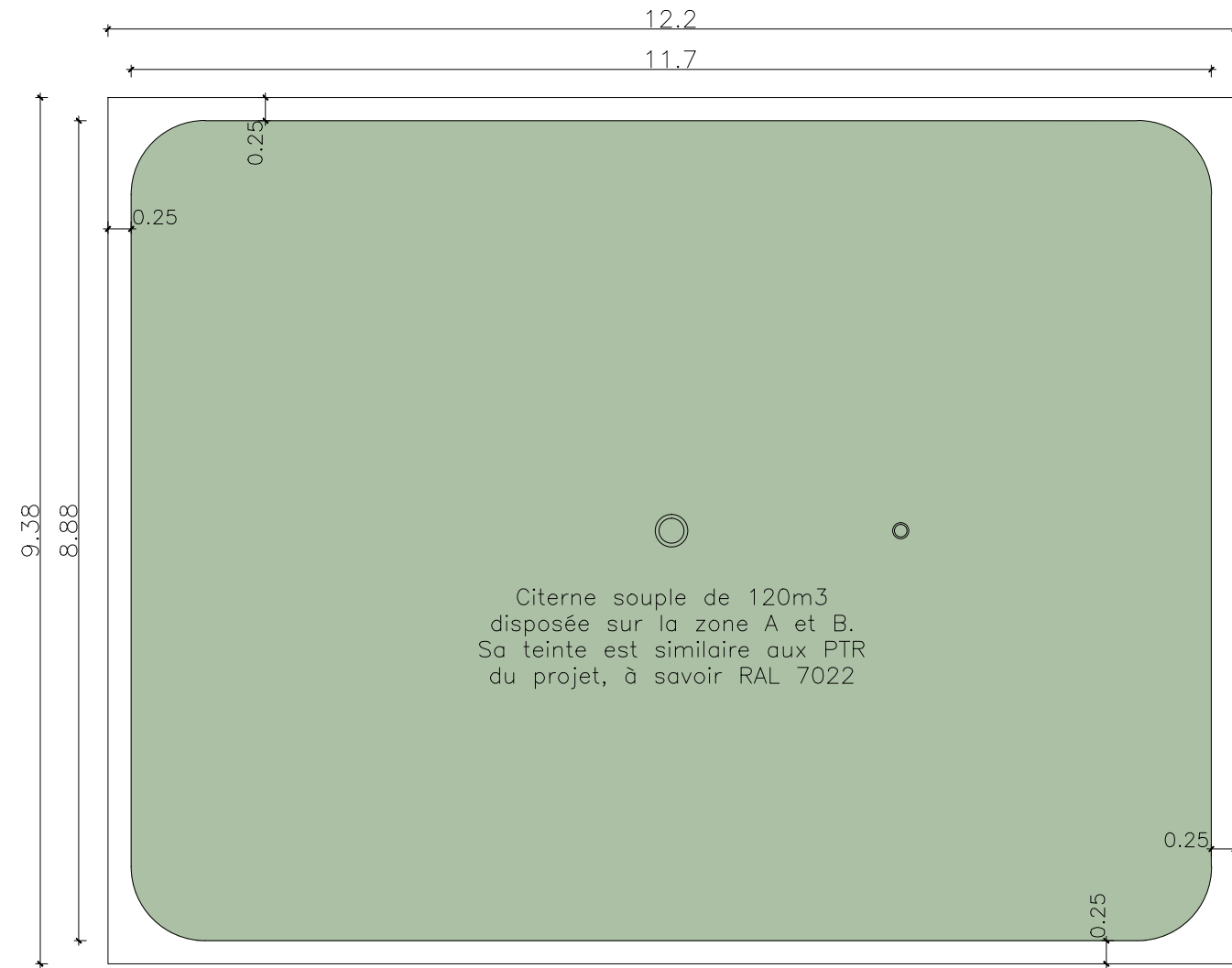
VUE DE PLAN

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires.

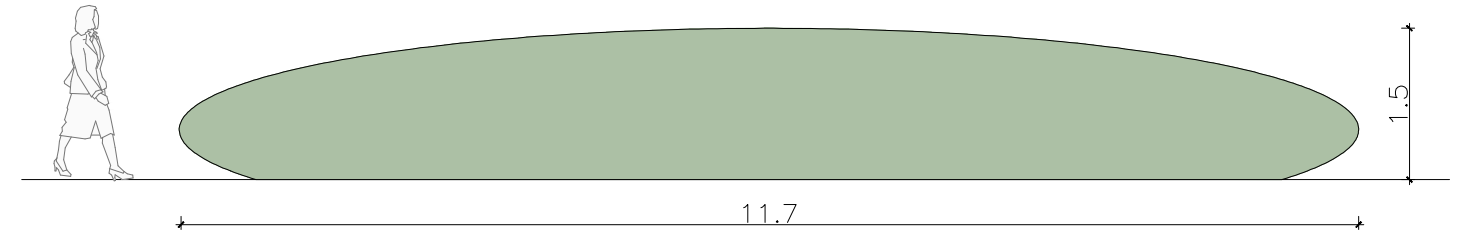
Le poste de transformation sera de teinte RAL 6020

07/02/2020	Façades - PTR	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
1/50				Architecte DESA	
RPR				7 route de Nouaillé - 86000 POITIERS	
PC 5				Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Technique Solaire			
26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>					

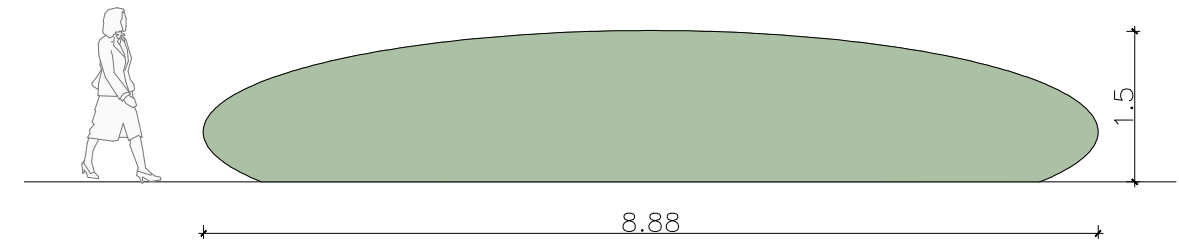
VUE DE PLAN



VUE DE FACE

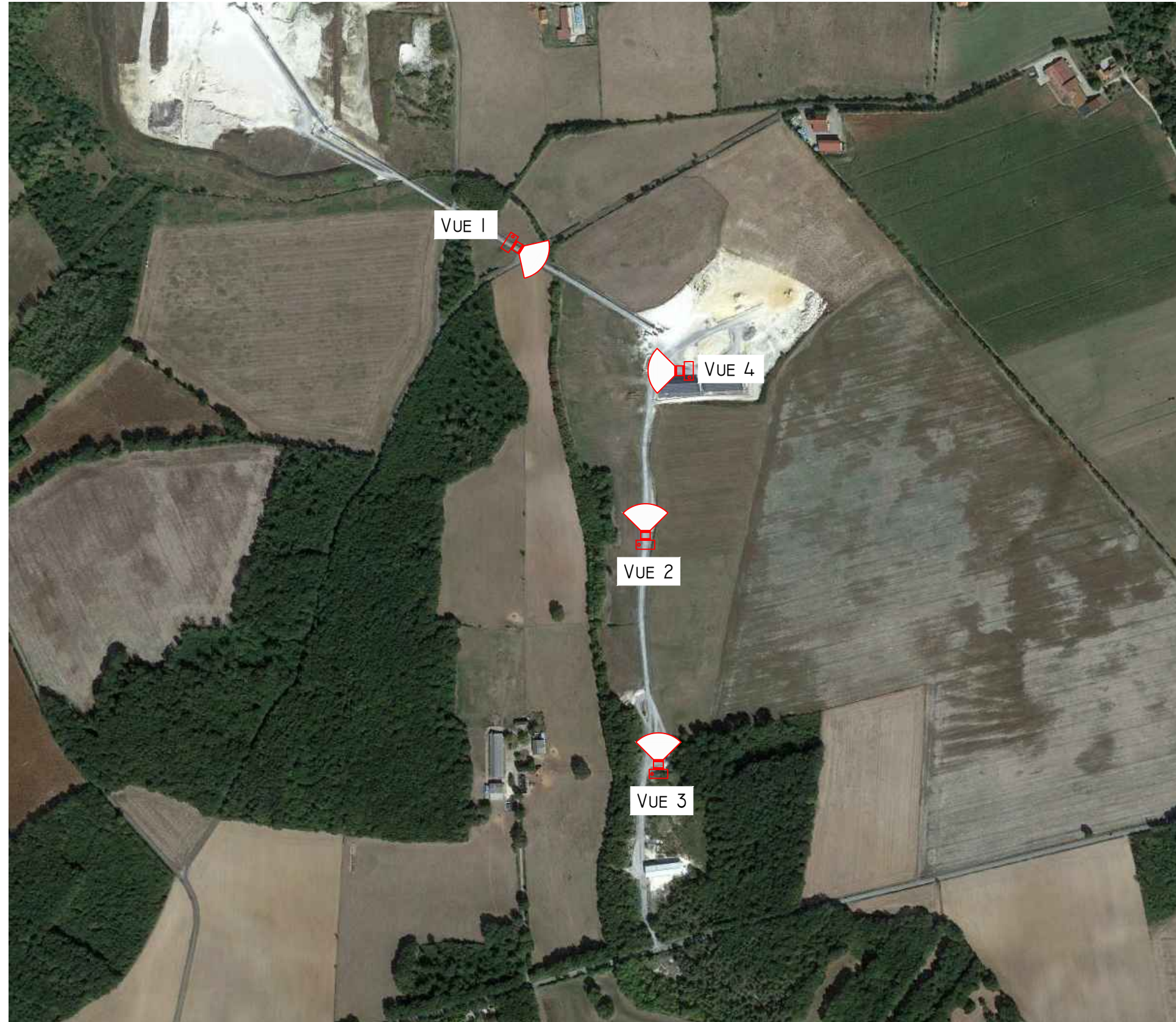


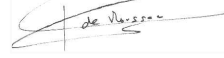

VUE DE CÔTÉ



07/02/2020 1/75 RPR PC 5	Façades - Citerne	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86500 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307
 26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau ", " Les Grandes Forges " et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

LOCALISATION DES
PRISES DE VUES



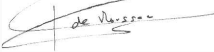

06/02/2020	Localisation des prises de vues	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 85590 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
RPR					
PC 6-7-8					
 Producteur d'énergie verte	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau " " Les Grandes Forges" et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE I - AVANT



VUE I - APRÈS





06/02/2020	Photos - Insertions	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 85590 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
RPR					
PC 6-7-8					
 Producteur d'énergie verte	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau " " Les Grandes Forges" et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 2 - AVANT



VUE 2 - APRÈS





06/02/2020	Photos - Insertions	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.85@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86590 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
RPR					
PC 6-7-8					
 Producteur d'énergie verte	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau " " Les Grandes Forges" et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 3 - AVANT



VUE 3 - APRÈS



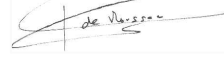

06/02/2020	Photos - Insertions	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86590 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
RPR					
PC 6-7-8					
 Producteur d'énergie verte	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau " " Les Grandes Forges" et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					

VUE 4 - AVANT



VUE 4 - APRÈS



06/02/2020	Photos - Insertions	Construction d'un parc au sol photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 26, rue Annet Segeron - 86590 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 840 460 307 
RPR					
PC 6-7-8					
 Producteur d'énergie verte	26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	Technique Solaire Lieux-dits: " Chez Vergeau " " Les Grandes Forges" et " Toussac " 86350 - CHATEAU-GARNIER			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.					